



17.23

Pollionnay



Pollionnay s'est laissé envahir par un air de fête...

...Suite en pages centrales



Sommaire

Le Mot du maire	3	Ensemble vocal des Vallons du Lyonnais	25
Infos municipales :	4	Centre nautique intercommunal	26
Travaux, réseaux et voiries	4	Carnets de voyages	27
Fiches descriptives circuits de randonnées pédestres	4	La dictée intercommunale	27
Conseil municipal	5	La vie associative	29
Fiscalité locale	7	Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	29
Les finances communales	7	Le sou des écoles	29
Le point sur la vie communale	9	Les classes en 1	29
Personnel communal	10	Les classes en 8	30
Progression des effectifs scolaires	11	Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	30
Vous avez dit cantine familiale ?	11	Ecole de musique	31
Contournement autoroutier	11	MJC	32
Le décès de Marcel Fougerouse	12	La vie sportive	35
Médiathèque	13	ASCP	35
Comité des fêtes	13	Du rugby à l'ouest lyonnais	35
Urbanisme centre bourg	14	Association sportive de Pollionnay section football	36
Etat civil	14	Ecole de pêche	37
Un emploi jeune au service des associations	15	Ecole de boules de l'ouest lyonnais	37
Services	15	La tribune du citoyen	39
Vie de l'école	17		
La rentrée scolaire de l'an 2000	17		
Intercommunalité	24		
Compte rendu de la séance plénière du 19 mai 2000	24		

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés

Voici le dernier numéro du bulletin municipal où il m'est possible d'évoquer dans "le mot du maire" les différentes réflexions, études et travaux menés pour le compte de notre commune. Après, nous approcherons des élections municipales 2001 et la diffusion des propos sera alors réglementée.

Lors de précédentes parutions, j'évoquais les programmes susceptibles d'être réalisés avant la fin de l'an 2000.

Le Conseil municipal est amené à revoir la planification de certains projets et notamment celui de l'aménagement de la zone 30. Les premières analyses du schéma directeur d'assainissement font apparaître que les réseaux existants ne répondront plus au besoin du centre bourg et de la législation à appliquer dans les cinq prochaines années. Une recherche de solutions techniques est donc indispensable, retardant ainsi la concrétisation de ce projet.

L'arrivée du gaz naturel dans notre village a elle aussi subi un changement de planification, dû en partie à la difficulté rencontrée pour coordonner les travaux des différentes entreprises impliquées dans l'enfouissement des réseaux, électricité, câble...

Enfin, je tiens à rappeler que le document présenté lors de la réunion publique du 15 juin dernier sur l'aménagement du centre bourg n'est qu'un document d'orientations possibles et de propositions de réalisations.

Côté pratique et vie économique du village, je voudrais d'une part vous rappeler, par mesure de sécurité, que le stationnement sur la voie publique doit rester en conformité avec le code de la route. Je pense précisément aux arrêts, même de très courte durée, devant le nouveau commerce multi-services. En cas d'accident, la responsabilité des contrevenants sera naturellement engagée.

D'autre part, j'ai le plaisir de vous annoncer la reprise de la boulangerie par Mme et M. Lionel Duquenoy. La réouverture est prévue pour le 1^{er} septembre prochain. J'ai eu l'occasion de rencontrer ce jeune couple motivé, à qui je souhaite une pleine réussite et un accueil chaleureux de la population. Leur professionnalisme saura, sans aucun doute, vous satisfaire.

Par ailleurs, je remercie très sincèrement Mademoiselle Jeannette Chantre qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Son départ a été marqué comme il se devait après 30 ans de bons et loyaux services auprès de notre collectivité.

Un grand merci aussi à Monsieur Paul Teulade, intervenant bénévole dans les activités périscolaires, qui a décidé de profiter pleinement d'une retraite entamée depuis quelques années.

J'adresse également mes remerciements et mes vœux de bonheur à Marie-Odile Micolon, institutrice à l'école publique Michel Serres, qui se marie prochainement et quitte notre région.

Enfin, je remercie très sincèrement Michel Serres au nom de nous tous et je vous transmets toute sa sympathie. En effet, lors de sa venue les 24 et 25 juin pour la fête de l'an 2000, il a confirmé son attachement et l'intérêt qu'il porte à notre commune, à l'école et son équipe enseignante. J'adresse aussi mes remerciements à toutes les personnes qui ont participé et contribué à la réussite de cette fête marquée par des moments forts tels que le marché des connaissances et son ingénieux labyrinthe conçu et réalisé par les enfants, la remise des dictionnaires par Monsieur Michel Serres aux enfants entrant en sixième, le concert dans l'église, dirigé par Elisabeth Cayrol, ainsi que le déjeuner pris en plein air.

Je vous souhaite pour terminer un bon été et de bonnes vacances. Pensez tous à la prochaine manifestation de Pollionnay, sa foire des 2 et 3 septembre 2000.

Amitiés.

Gilbert Marignier

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : juillet 2000

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

Le prochain bulletin paraissant début octobre 2000, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 15 septembre 2000. Merci.

TRAVAUX RÉSEAUX ET VOIRIES

Ainsi qu'il était annoncé dans le dernier bulletin municipal N° 69, les travaux sur l'avenue Guerpillon ont débuté la dernière semaine de juin, soit un mois de retard sur les prévisions en raison de difficultés de négociation avec certains opérateurs ou concessionnaires (la coopération et l'acceptation afin de placer cinq réseaux dans une même tranchée ne furent pas simples à obtenir).

Prévus de se dérouler durant tout le mois de juillet, ces travaux vont forcément perturber la vie des riverains et des usagers des voies concernées.

Feux alternatifs ou déviation de circulation seront, durant cette période, les inconvénients nécessaires à un bon déroulement de ce chantier au centre du village.

Alors en cette période de détente estivale, indulgence et esprit compréhensif feront qu'un bon été se passera à Pollionnay.

Sur d'autres voiries, d'autres travaux troubleront passagèrement plusieurs points de la commune, notamment lors de la construction du réseau câblé, là où nous avons pu obtenir de l'opérateur un passage en souterrain. Également à l'intersection du chemin de Mercury et de la RD n°70 où un dégagement de visibilité est en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Maison du Département.

Les habitants de ce quartier apprécieront cette amélioration considérable de leur sécurité. La même opération pour le même but est à l'étude au carrefour de Valency.

Par ailleurs, divers travaux de canalisation de fossé à la Rapaudière ou grille de captage des eaux pluviales à Valency ou aux Mandrières seront conduits durant l'été.

Quelques lignes pour évoquer l'aménagement de la "zone 30" au centre du village présenté lors de la réunion publique du 15 juin dernier.

L'étude technique en a été confiée au bureau d'étude de la Subdivision de l'Équipement de Mornant. Celle-ci devra déterminer le choix du matériau constitutif, pavés ou enrobé grenailé, l'éclairage public le plus judicieux, alliant sécurité et esthétique, ainsi que le choix retenu en matière de recueillement des eaux pluviales de la zone concernée.

A l'issue de ce travail, la consultation des entreprises sera lancée pour une réalisation des travaux prévisibles au plus tôt début 2001.

Robert Ravel,
adjoint chargé des voies et réseaux.

FICHES DESCRIPTIVES CIRCUITS DE RANDONNÉES PÉDESTRES

Lors de bulletins municipaux précédents, vous avez été informés de l'élaboration et du balisage*(1) de plusieurs circuits de randonnées pédestres permettant de découvrir notre patrimoine naturel communal.

L'ensemble de ces circuits est présenté sur une face du plan général de Pollionnay distribué il y a quelques mois*(2).

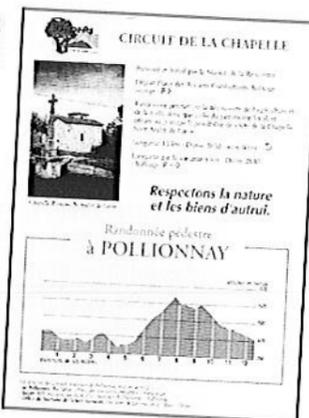
Afin de rendre plus précis et plus attrayants ces circuits, la municipalité a procédé avec l'aide précieuse de bénévoles à l'édition d'une fiche pour chaque circuit. Ces documents sur support de carte IGN d'une qualité de présentation et d'impression digne des grands guides ont été édités et sont en vente :

- magasin multi-services "Le Pollionnay",
- magasin VTT "Loisirs VTT",
- Office du Tourisme de l'Ouest Lyonnais - Parc de Lacroix-Laval à Marcy-l'Étoile.

Robert Ravel.

*(1) élaboration et balisage par la Maison de la Rencontre, entretien par la brigade d'insertion sociale du SIVUREEN.

*(2) Les nouveaux habitants de Pollionnay ne le possédant pas peuvent se le procurer en mairie.





KODAK Express
Développement en 1 heure

04 78 57 04 89

103-105, av. Édouard Millaud
69290 craponne

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque Conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du Conseil municipal.

■ SÉANCE DU 28 MARS 2000

• Fixation du taux des quatre taxes :

- taxe d'habitation 9,36 %
(même taux qu'en 1999)
- foncier bâti 12,08 % (+ 0,58 %)
- foncier non bâti 36,10 % (- 5,15 %)
- taxe professionnelle 11,30 %
(même taux qu'en 1999)

Voté à l'unanimité.

• Approbation du compte administratif 1999 Budget principal

La marge d'auto-financement courant s'élève à 1 013 000 F et que le résultat de clôture (fonds de roulement) est de 2 727 000 F.

Voté à l'unanimité.

• Affectation du résultat de l'exercice 1999 Budget principal

Le déficit d'investissement consolidé s'élève à 494 006,92 F. L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 2 097 123,61 F. Le solde de 1 603 117,09 F est porté au compte 002 du budget primitif 2000.

• Budget primitif 2000 Budget principal

Ce budget s'équilibre pour un montant total de dépenses et de recettes de 6 625 871,62 F en section de fonctionnement et pour un montant total de dépenses et de recettes de 5 639 280,02 F en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

• Approbation du compte administratif Exercice 1999 Budget Assainissement

La marge d'auto-financement courant reste négative et le résultat de clôture est de 138 000 F.

Voté à l'unanimité.

• Affectation du résultat de l'exercice 1999 Budget assainissement

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 77 585,56 F est porté au compte 002 du budget primitif 2000.

Voté à l'unanimité.

• Budget primitif - exercice 2000 Budget assainissement

Le budget primitif s'équilibre pour un montant total de dépenses et de recettes de 372 365,56 F en section d'exploitation et pour un montant de dépenses et de recettes de 958 816,62 F en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

• Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps pour le secrétariat de la mairie

Voté à l'unanimité.

• Création d'un poste d'agent d'entretien en contrat emploi consolidé pour le ménage des bâtiments publics.

Voté à l'unanimité.

■ SÉANCE DU 27 AVRIL 2000

• Répartition du produit des amendes de police

Dans ce cadre-là, notre commune va déposer un projet d'aménagement de places de parking, place du Vieux Mûrier.

Voté à l'unanimité.

• Nomination d'un délégué représentant la commune à la Communauté de Communes au sein de la commission locale de transfert de charges.

Cette commission sera chargée d'étudier les transferts de compétences de la commune à la Communauté de Communes et de charges qui en découlent dans l'hypothèse d'un passage à la taxe professionnelle unifiée. Ceci s'inscrit dans le cadre de la loi Chevènement de juillet 1999.

Les principales pistes de travail sont les suivantes :

- entretien des zones d'activités d'intérêts communautaire,
- fonctionnement des équipements petite enfance,
- schéma directeur,
- mise en valeur des rivières,
- entretien de la voirie,
- assainissement,
- entretien des bâtiments de la gendarmerie.

La candidature de Jean-Paul Jasserand est proposée. Voté à l'unanimité.

• Remboursement anticipé du prêt crédit local de France.

Il concerne un emprunt pour la construction du groupe scolaire d'un montant de 604 548,72 F.

Voté à l'unanimité.

INFOS MUNICIPALES

• Vente des fiches sentiers

La commune a réalisé des fiches sentiers pour présenter et promouvoir ses sentiers pédestres et VTT. Chaque fiche contient une photographie, la carte du tracé, des informations pratiques, une description du circuit. Ces fiches seront exclusivement vendues par le multi-services, Loisirs VTT et par l'Office de Tourisme.

Le prix de vente aux diffuseurs est ainsi proposé :

- 4 F la fiche,
- 1,85 F l'étui plastifié.

Pour le public :

- 10 F l'unité,
- 30 F les quatre fiches.

■ SÉANCE DU 29 MAI 2000

Monsieur le Maire demande une minute de silence à l'assemblée à la mémoire de M. Marcel Fougerouse, ancien maire, décédé le 20 avril dernier.

• Contrat triennal avec le Conseil Général du Rhône

Le Conseil Général propose de mettre en place à compter de l'année 2000 un contrat triennal de subventions pour les collectivités locales.

Il convient dans un premier temps de valider le canevas de ce contrat qui contient les investissements pour lesquels la commune demande des subventions au Conseil Général. Ce choix sera soumis à la commission permanente du Conseil Général pour validation. Les opérations retenues sont :

- l'étude d'urbanisme du centre bourg,
- l'achat de matériel informatique pour l'école et la mairie,
- l'achat de mobilier urbain,
- l'aménagement du centre bourg,
- le traitement des eaux pluviales,
- les travaux de l'église,
- l'achat de véhicules pour la voirie,
- l'aménagement intérieur et extérieur de la mairie,
- l'extension de l'école,
- l'agrandissement du cimetière,
- la construction d'un stade intercommunal,
- une tranche de travaux d'assainissement.

Ce dispositif remplace le dispositif de subventions annuelles.

Les thèmes doivent s'inscrire dans le cadre de la politique conduite par le Conseil Général, nouvelles technologies, cadre de vie, requalifications des cœurs de villages, politique de la ville, accessibilité des équipements publics.

Le taux de subvention pour Pollionnay est de 35 % pour les opérations qui seront retenues comme prioritaires et 15 % pour les autres.

Voté à l'unanimité.

• Statuts et adhésion de la CCVL au syndicat mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais.

Il est prévu la construction d'un bâtiment d'information touristique à l'entrée du parc de Lacroix-Laval.

Pour cela, un syndicat mixte est créé où adhérerait la CCVL.

Notre commune doit approuver cette demande.

Voté à l'unanimité.

• Contrat de location de la salle des fêtes.

Nouveaux tarifs :

Adresse du locataire	Type	1/2 journée	journée	Week-end
Pollionnay	association	500 F	1 000 F	1 750 F
	particulier	1 500 F	2 500 F	3 000 F
	entreprise	1 750 F	3 000 F	4 000 F
CCVL	association	1 000 F	1 500 F	2 250 F
	particulier	2 000 F	3 000 F	3 500 F
	entreprise	2 250 F	3 500 F	4 500 F
Autres	association	1 500 F	2 000 F	2 750 F
	particulier	2 500 F	3 500 F	4 000 F
	entreprise	2 750 F	4 000 F	5 000 F

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une réunion du CIAT, relative au contournement autoroutier de Lyon par l'ouest, le préfet a réuni sans délai quelques élus (député, président Communautés de Communes...) pour leur présenter le projet arrêté et son emprise. Monsieur le Maire aurait souhaité que les maires des communes concernées soient également invités et a proposé à M. Fraioli, président de la CCVL, d'envoyer un courrier de protestation à Monsieur le Préfet. Le président de la CCVL a refusé. Les élus de Pollionnay demandent à Monsieur le Maire d'adresser ledit courrier en préfecture.

Synthèse reprise par
André Brotte, adjoint.



LM MAÇONNERIE
Lucien Marignier
Le Labbé - 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 13 30 - Fax 04 78 48 16 35

INFOS MUNICIPALES

FISCALITÉ LOCALE

Quel est celui ou celle d'entre nous qui n'a jamais entendu dire, généralement sur un ton très assuré, que les impôts de Pollionnay sont beaucoup plus chers que dans toutes les communes qui nous entourent? En voilà une question intéressante.

Vous ne trouverez pourtant pas ici une comparaison chiffres à chiffres avec nos voisins. Une telle comparaison qui montrerait du doigt telle ou telle commune, ferait en effet fi des différences issues de l'histoire ou de la géographie de nos différents villages et ne tiendrait naturellement pas compte des équipements et des services publics proposés.

Je vous propose donc de comparer la commune de Pollionnay avec la moyenne pondérée des autres communes de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL). Moyenne pondérée, cela signifie simplement moyenne corrigée par l'importance (des bases fiscales) de chaque commune. Le tableau ci-après présente donc un comparatif des taux des 4 taxes communales avec celles des autres communes de la CCVL.

Taux 1999	Moyenne communes CCVL	Commune de Pollionnay
Taxe d'habitation	8,09 %	9,36 %
Foncier bâti	12,06 %	12,01 %
Foncier non bâti	40,18 %	38,06 %
Taxe professionnelle	10,66 %	11,30 %

En ce qui concerne les ménages, le taux de la commune de Pollionnay apparaît un peu plus élevé pour la taxe d'habitation et un peu moins élevé que la moyenne de la CCVL pour la taxe sur le foncier bâti. Les agriculteurs sont maintenant moins imposés que dans la moyenne des autres communes. Enfin, les artisans, commerçants ou entreprises sont encore un peu plus imposés que dans les communes voisines, même si cet écart se réduit depuis 1996. On peut d'ailleurs noter pour cette taxe que la commune occupe, tous syndicats confondus, la position médiane parmi les 9 communes de la CCVL (autant de communes moins chères que de communes plus chères). Cette situation a pu être obtenue grâce à la politique fiscale mise en œuvre par vos élus, visant à une recherche progressive d'homogénéisation des taux avec la moyenne de la CCVL.

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes qui viennent se rajouter aux taux communaux sont, cette année encore, inchangés.

Imposition en 1999	Communauté de Communes
Taxe d'habitation	2,10 %
Foncier bâti	3,14 %
Foncier non bâti	11,18 %
Taxe professionnelle	2,81 %

Vos élus de la Communauté de Communes travaillent actuellement sur un **projet de Taxe Professionnelle Unique**. Si cette solution est retenue, la part de la taxe professionnelle qui était perçue par les communes le sera par la Communauté de Communes. Pour les entreprises, cela conduira à terme à un taux unique sur toutes les communes de la CCVL. Cette procédure a été introduite par une loi de juillet 1999 dite "loi Chevènement" qui vise à renforcer encore la coopération intercommunale. L'adoption de cette TPU par la Communauté de Communes s'accompagnerait donc du transfert d'un certain nombre de compétences communales à la CCVL. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

Jean-Paul Jasserand,
Adjoint aux finances.

LES FINANCES COMMUNALES EN 1999

Comme chaque année à pareille époque, voici la page habituelle sur l'état des finances locales tel qu'il a été approuvé par le Conseil municipal au mois de mars 2000.

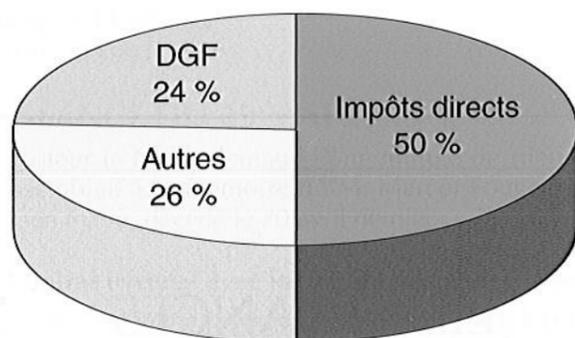
Comme d'habitude aussi, le tableau ci-après vous permet de comparer les évolutions budgétaires des trois dernières années. La diminution de la dette est consécutive d'une part aux réaménagements de prêts qui ont pu être réalisés grâce aux conditions favorables du marché financier, d'autre part au remboursement anticipé réalisé en 1998. Cette politique sera d'ailleurs poursuivie en l'an 2000, puisque le Conseil municipal a décidé d'effectuer un nouveau remboursement anticipé d'un prêt contracté pour la construction de l'école.

Le budget communal (en milliers de francs)	CA 1997	CA 1998	CA 1999
Produits réels de fonctionnement	4 820	5 052	5 221
Charges réelles de fonctionnement	3 063	3 310	3 652
Résultat brut d'exploitation	1 757	1 742	1 568
Annuité totale	611	616	555
Marge d'autofinancement courante	1 146	1 126	1 013
Recettes d'investissement	3 473	1 496	614
Dépenses d'investissement	3 057	824	1 008
Emprunt nouveau	601	- 1 449	0
Placement budgétaire		700	0
Solde de l'exercice	2 163	- 351	619
Résultat de clôture	2 459	2 108	2 727

INFOS MUNICIPALES

La répartition des recettes est sensiblement constante entre imposition directe, Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres recettes. Il est en particulier intéressant de noter que l'imposition couvre juste la moitié des recettes communales. La DGF, dotation versée par l'état, constitue régulièrement 1/4 des recettes environ. Le solde par rapport aux dépenses sert d'une part à couvrir la charge de la dette, d'autre part à financer les investissements.

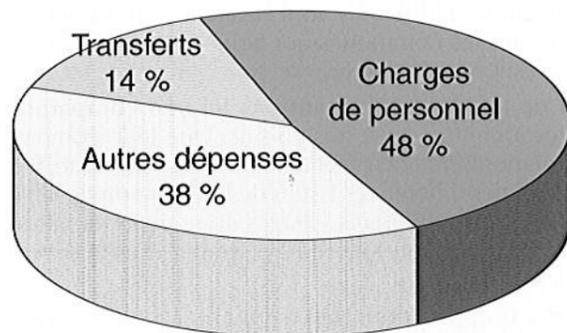
Total des recettes : 5,2 MF



La charge de personnel représente maintenant presque 50% des charges courantes de la commune. Elle augmente cette année du fait, notamment, de l'embauche de personnel administratif au secrétariat. Cette embauche était en effet devenue tout à fait indispensable compte tenu de l'augmentation de la population d'une part, mais aussi, d'autre part de la charge de travail grandissante due à la préparation des dossiers administratifs.

La part des transferts augmente cette année du fait notamment de la départementalisation des services Incendie.

Total des charges courantes



Aux charges courantes de fonctionnement s'ajoute normalement la charge de la dette qui s'élève pour cette année à un montant total de 555 190 F soit 2 071 F par habitant. Cette dette devient modeste puisqu'elle ne représente plus que 10,64% des produits de fonctionnement. Il conviendrait cependant de nuancer cet état de fait en prenant en compte la dette de l'assainissement. Je renvoie à ce sujet le lecteur à mon article du bulletin municipal de juillet 1999.

Je renouvelle encore une fois toutes mes excuses à celles et ceux qui trouveront cet article trop compliqué pour uns, trop simpliste pour les autres. Je reste naturellement à la disposition de tous pour d'éventuelles précisions.

Jean-Paul Jasserand,
Adjoint aux finances.

INFOS MUNICIPALES

LE POINT SUR LA VIE COMMUNALE

En cette année 2000, notre vie communale s'apprête à connaître des évolutions décisives pour les années à venir avec la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique à l'échelle de la Communauté de Communes avec pour conséquences de nouveaux transferts de compétences des communes vers la Communauté de Communes.

A ce moment clé, c'est l'occasion de faire le point avec l'ensemble de notre vie communale.

• Affaires scolaires

- Construction de la nouvelle école.
- Vente de l'ancienne.
- 14 juin 1997, inauguration de l'école.
- 5 décembre 1998, baptême de l'école avec la venue du philosophe Michel Serres.
- Pollionnay, site pilote d'un travail de réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires en lien avec Jeunesse et Sport.
- Pollionnay, site expérimental d'un projet pédagogique "les arbres des connaissances".
- Création d'un centre de loisirs sans hébergement périscolaire englobant la garderie du matin et du soir et les activités périscolaires dans le cadre du dispositif du contrat éducatif local.

• Aménagement de l'espace

Garantir l'identité rurale de Pollionnay en gérant strictement le Plan d'Occupation des Sols et en s'opposant fermement au contournement autoroutier en lien avec l'Intercommunalité de l'Ouest Lyonnais.

• Assainissement

- Nouveau contrat d'affermage avec la SDEI jusqu'en 2005.
- Réalisation d'une tranche d'assainissement pour les quartiers du Vivarais et de la Poizatière.
- Mise en route de l'étude pour un schéma directeur d'assainissement pour le territoire communal.

• Chômage - précarité

- Soutien à Solidarité-Emploi.
- Participation à un projet intercommunal, piloté par Marcy l'Étoile, d'insertion par l'emploi dans les métiers de l'environnement, s'adressant soit à des bénéficiaires du RMI soit à des chômeurs de longue durée, c'est le SIVUREEN.
- Participation aux démarches pour créer une mission locale (insertion jeunes 16-26 ans).

• Commerce

- Création d'un commerce multi-services ;

- Participation à l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce sur l'Ouest Lyonnais.

• Corps des sapeurs pompiers

Accompagnement vers la départementalisation depuis le 1er janvier 1999.

• Environnement

- Opération nettoyage de printemps pour sensibiliser nos concitoyens à sauvegarder la qualité de notre environnement.
- Intervention du SIVUREEN pour entretenir nos chemins ruraux.

• Intercommunalité

- Passage du SIVOM à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais au 1er janvier 1997.
- Participation active à la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais, défense de cette structure, véritable outil de développement et d'aménagement du territoire de l'Ouest Lyonnais.
- Pollionnay est englobé dans la révision du schéma directeur de l'Ouest Lyonnais.
- Pollionnay est parti intégrante du contrat global de développement.
- Participation à toutes les structures d'action sociale : personnes âgées (aide à domicile, gestion des établissements, transport de proximité), petite enfance (relais des assistantes maternelles), jeunesse (Bureau d'Information Jeunesse).
- Participation à toutes les structures liées à différents services (eau, gaz, électricité, câble, ordures ménagères, zone d'activités artisanales et industrielles).

• Logement

- Participation à la réception des logements OPAC. La mairie a un avis consultatif concernant l'attribution des logements.
- Participation à l'opération programmée de l'habitat de l'Ouest Lyonnais.

• Maison des jeunes

- Embauche d'un animateur en emploi jeune.
- Accompagnement pour mettre en place une équipe de responsables.

• Maison de retraite

Accompagnement concernant le projet de reconstruction de la maison de retraite Jean Villard. Le choix de l'emplacement est arrêté au lieudit "Les Presles".

• Médiathèque

- Informatisation du prêt des documents.
- Mise à disposition d'un animateur en emploi jeune.
- Création d'un poste d'agent du patrimoine à raison de 15 heures hebdomadaires.

LES FILS DE
JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE . Tél. 04 78 57 18 04

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

INFOS MUNICIPALES

• Patrimoine

Édition du pré-inventaire en partenariat avec le Conseil Général.

• Personnel

- Recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie.
- Recrutement d'un poste et 1/2 en emploi jeune, d'un poste et 1/2 en agent administratif, d'un quart de poste d'agent du patrimoine, d'un agent de voirie, d'un agent d'entretien en CEC.

• Sport

Amorce d'un projet de complexe sportif avec la commune de Sainte Consorce avec à la clé une étude de faisabilité.

• Tourisme

- Édition d'un dépliant touristique.
- Édition de fiches sentiers.
- Réalisation d'un relais information service.
- Création d'une aire de lavage VTT.
- Balisage de sentiers pédestres.
- Accueil de la fête cantonale du tourisme de l'Ouest Lyonnais le 19 octobre 1997.

• Urbanisme

Réalisation à la suite de différentes études d'un schéma directeur d'urbanisme qui fixe un cadre potentiel d'aménagement du centre bourg pour les prochaines années.

• Vie associative

- Emploi jeune à mi-temps d'agent de développement de la vie associative.
- Organisation de deux forums en octobre 1996 et 1999.
- Soutien financier et matériel pour faciliter l'action des associations.
- Liens permanents de la municipalité avec l'ensemble des associations pour être au fait de leurs activités.
- Fête villageoise à l'occasion de l'an 2000 les 24 et 25 juin 2000.

• Voirie

- Entretien permanent du territoire communal.
- Élargissement de la voie communale n°8 pour faciliter l'accès au groupe scolaire.
- Début d'aménagement des Presles en prévision de la construction de la maison de retraite.
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au centre bourg.
- Arrivée du gaz.
- Arrivée du câble.
- Travaux pour réguler les eaux pluviales.
- Mise en place de plaques de rue.

Le Conseil municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Pour le secrétariat de mairie, recrutement d'un agent administratif à mi-temps en la personne de Rachel Laffon qui travaillait auparavant à la mairie de Saint Chamond. Mlle Laffont a un statut lié à la fonction publique territoriale.

Pour le service voirie, recrutement d'un agent à temps partiel en contrat à durée déterminée (échéance novembre 2000) avec Alexandra Cappaï.

Pour l'animation de notre commune, recrutement d'un emploi jeune à mi-temps (l'autre mi-temps étant à Sainte Consorce), Damien Féron qui vient d'effectuer un service ville au Bureau d'Information Jeunesse de Craponne.

Le Maire.



FÊTE NATIONALE

JEUDI 13 JUILLET

à 20 h

Cérémonie organisée
par la municipalité

à 21 h 30

Bal des sapeurs pompiers



Dès le 1^{er} septembre 2000
de nouveaux boulangers à Pollionnay

Ingrid et Lionel Duquenoy

INFOS MUNICIPALES

PROGRESSION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

LE BÂTIMENT ÉCOLE DEVRA ÉVOLUER

Dès maintenant, la problématique de l'augmentation des effectifs scolaires est posée avec ses conséquences sur le bâtiment école.

Notre école comprend six classes aujourd'hui toutes occupées.

D'après les premières estimations, il se pourrait qu'une septième classe soit nécessaire pour la rentrée de septembre 2001.

Le prochain Conseil municipal élu en mars 2001 sera certainement amené à construire un autre bâtiment sur le site actuel. Ce serait bien d'envisager un potentiel de quatre classes supplémentaires pour assurer l'avenir.

En attendant, dès cet été, un groupe de travail sera chargé d'étudier et d'anticiper les prochaines évolutions à la lumière, entre autre, des résultats du recensement. Pour la rentrée 2001, élection municipale oblige, si des études sont prêtes, en aucun cas une extension ne pourra être réalisée d'ici là.

On peut déjà évoquer la possibilité d'installer un algéco à titre transitoire. De toute façon, c'était important d'amorcer une réflexion pour préparer l'avenir de notre école, vu l'importance des responsabilités à assumer et des enjeux à relever.

André Brottet,
adjoint chargé des affaires scolaires.

VOUS AVEZ DIT CANTINE FAMILIALE ?

Face à la saturation du restaurant scolaire, la municipalité, en lien avec le Conseil d'école, réfléchit à l'opportunité de mettre en place un système de cantine familiale. Ce dispositif peut permettre à une personne d'avoir un agrément comme une nourrice agréée pour accueillir à son domicile trois ou quatre enfants pour le repas de midi.

Il faudrait au moins trois personnes pour que ce montage soit pertinent et puisse ainsi soustraire une dizaine d'enfants, en priorité les plus petits, au restaurant scolaire.

L'assistante maternelle peut percevoir un salaire de 1 500 F par mois pour un enfant qui déjeune quatre jours par semaine.

Le coût du repas à la charge de la famille est le même que le coût du repas pris au restaurant scolaire.

Si ce dispositif se mettait en place, il se ferait avec l'accompagnement du service de la protection maternelle et infantile et du relais des assistantes maternelles et avec le soutien de la Caisse d'allocation familiale.

Par cet article, la municipalité lance un appel à des personnes intéressées pour travailler dans ce cadre-là.

Pour cela, contacter André Brottet à la mairie au 04.78.48.12.09.



CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

DES MÉTHODES INQUIÉTANTES

À la fin du mois de mai, le Préfet du Rhône a présenté la nouvelle mouture de la zone d'étude du projet de contournement autoroutier par l'ouest de Lyon.

À cette occasion, le Préfet a convoqué quelques "grands élus" en évitant soigneusement de convier les maires concernés.

Face à ce choix, notre municipalité a envoyé un courrier de protestation. Compte tenu de ce déficit de concertation inadmissible venant des pouvoirs publics, l'association ALCALY a organisé, le 16 juin, une conférence de presse pour dénoncer des procédés indignes d'une démocratie et pour rappeler les arguments qui légitiment notre opposition à ce projet.

Devant la gravité de la situation, l'association ALCALY se réunit en assemblée générale, le 10 juillet, pour envisager des actions pas seulement au niveau des élus, mais

pour l'ensemble de la population de ce territoire qui doit refuser cette grande infrastructure.

Malgré ces difficultés, sachez qu'ALCALY regroupe 1 500 élus représentant une centaine de communes du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche et de la Loire; que nos grands élus s'unissent au-delà des clivages politiques; que le leader écologiste, Etienne Tête, soutient notre démarche; enfin que Bernard Saugey, Président du Conseil général de l'Isère, a adhéré à ALCALY à titre personnel.

Sachez aussi que la commission nationale de débat public a été saisie par le parlement et que le débat ainsi ouvert ne pourra pas s'engager avant les prochaines échéances municipales. Ce débat pourrait durer six mois, ces conclusions seraient alors rendues à la fin de l'année 2001.

Encore une fois, la municipalité vous invite à la vigilance et à la mobilisation citoyenne pour les semaines et les mois à venir, c'est tous ensemble que nous devons faire front.

André Brottet,
délégué de Pollionnay à ALCALY

INFOS MUNICIPALES

LE DÉCÈS DE MARCEL FOUGEROUSE



M. Marcel Fougerouse est décédé le 20 avril dernier à l'âge de 81 ans.

M. Fougerouse a été maire de Pollionnay de 1961 à 1989.

Né le 26 mars 1919 en Auvergne, à Saint Clément de Valorgne, il fit ses études secondaires à Saint Anthème dans le Puy de Dôme.

Au début de sa carrière, il travailla à la sous-préfecture d'Ambert jusqu'à son service militaire qu'il effectua dans l'artillerie EOR à Poitiers. Garnison à Gap, guerre de 1939, armée des Alpes sur la frontière italienne, garnison en Corse, il fut démobilisé le 20 janvier 1942 en tant que Maréchal des logis.

En arrivant dans notre département, c'est à la préfecture du Rhône qu'il trouva son premier poste.

Sur le plan personnel, il épousa Augusta, il était père de quatre enfants et grand-père de cinq petits enfants.

M. Fougerouse réussit le concours de rédacteur et occupa plusieurs postes à la ville de Lyon, rédacteur, chef de bureau et directeur de la quatrième division.

Cette dernière couvrait les domaines des écoles, du sport, de l'action sociale, des maisons de retraite, des maisons des jeunes, etc.

De nombreuses décorations témoignent de son dévouement. Sur le plan militaire, la croix du combattant; sur le plan civil, la médaille de bronze de jeunesse et sports, la médaille d'or communale et départementale, les palmes académiques et a été fait chevalier du mérite agricole.

De nombreuses réalisations communales sont à mettre à son actif : la tranche d'assainissement reliant les Presles à la station d'épuration, l'amélioration des voiries reliant les hameaux au bourg; la construction de la salle polyvalente et ses annexes, salle des associations et caserne des pompiers, le plan sommaire d'urbanisme, le premier plan d'occupation des sols; le plateau sportif du Labbé avec le terrain de football et le terrain de boules.

Sur le plan intercommunal, son action est toute aussi importante : Vice-président fondateur du SIVOM avec le Président Chotard; co-fondateur avec le Conseiller général de la maison de retraite intercommunale Jean Villard; Président du Syndicat des eaux; trésorier de l'association des maires du Rhône.

M. Fougerouse s'est mis au service de notre commune durant vingt-huit ans, notre collectivité lui doit beaucoup, l'hommage rendu est légitime.

Nous adressons à sa famille notre amitié.

Le Conseil municipal

INFOS MUNICIPALES

MÉDIATHÈQUE

Voici le temps des vacances et peut-être aussi le temps... de prendre le temps de lire, d'écouter de la musique ou de regarder des vidéos.

La médiathèque sera **ouverte tout l'été aux horaires habituels** :

- mercredi, samedi, dimanche, de 10 h à 12 h,
- jeudi de 16 h 30 à 19 h.

Fermeture exceptionnelle les dimanches et mercredi entre le 14 juillet et le 14 août, soit les dimanches 16, 23, 30 juillet, 6 et 13 août, et les mercredis 19, 26 juillet, 2 et 9 août.

...Alors, bonnes lectures estivales, et pour vous inciter (si besoin en était!) à ce doux temps de la lecture, voici quelques idées sur une liste non exhaustive d'acquisitions récentes dans les domaines les plus variés :

- Nouveaux Guides Verts Michelin 2000 (Alpes du Nord, Bretagne et châteaux de la Loire).
- Après "La mort intime" de Marie de Hennezel, son dernier livre de réflexion sur l'accompagnement des mourants et l'euthanasie : "Nous ne nous sommes pas dits au revoir"
- Récit autobiographique avec "Les cendres d'Angela" et "C'est comment l'Amérique" de Frank Mac Court.
- "Le vin bourru" de Jean-Claude Carrière.
- "Le passant du bout du monde" de Francisco Coloane.
- "A toi qui n'est pas encore né(e)" d'Albert Jacquard.
- Un policier : "Le tango des assassins" de Maud Tabachnik.
- "Chaque jour est un adieu" d'Alain Rémond, le rédacteur en chef de Télérama.
- "Le siècle de Sartre" de Bernard-Henri Lévy.
- "Sage comme une image" de Ruth Rendell.
- Trois vidéos sur "l'histoire au fil de Lyon" : 1. Civilisation gallo-romaine, 2. Les tensions du Moyen-Age, 3. L'apogée de la Renaissance.

Citons encore, parmi les abonnements réguliers : Que choisir, Mon jardin et ma maison, Je bouquine, J'aime lire, Science et vie juniors, Julie, et les abonnements nouveaux ou renouvelés après interruption : L'ordinateur individuel, Gen 4, Détours en France et Eurêka. Sans oublier les cédéroms Mobiclic et Clic d'Api, très demandés.

La Médiathèque aurait grand besoin de s'agrandir... elle est aujourd'hui bien petite. Faute de pouvoir actuellement pousser les murs, l'ensemble de l'espace disponible a été réaménagé, les rayonnages existants ont été déplacés et d'autres supports ajoutés pour permettre un meilleur confort de consultation malgré le nombre croissant de documents mis à disposition. Ce réaménagement concerne plus particulièrement l'espace vidéo et discothèque, celui des périodiques ou des documentaires. Quelques mobiliers complémentaires viendront prochainement

achever cette transformation que nous espérons agréable à tous.

Bonnes vacances à tous en attendant la rentrée et de nouvelles manifestations (après les toutes récentes "Journées Portes ouvertes" où a été proposé un après-midi "conte" avec les conteurs et conteuses du groupe Romarine dans le cadre de la grande fête de l'an 2000 de Pollionnay).

Pour l'équipe d'animation, Tristane Almosnino.

COMITÉ DES FÊTES

UN AVENIR INCERTAIN

En début d'année, les responsables du Comité des Fêtes ont demandé à la municipalité de prendre une initiative pour envisager l'avenir de leur association, dans la mesure, où eux-mêmes souhaitaient, soit accompagner un renouvellement nécessaire soit mettre un terme à leurs responsabilités pour indiquer à tous que leur équipe était trop restreinte pour continuer.

Ainsi, le 7 avril dernier, la quasi totalité des associations s'est retrouvée pour faire le point à l'invitation de la municipalité.

Tout le monde a reconnu les services rendus à travers la mise à disposition de matériels et la contribution du comité à l'animation de notre village.

Mais force est de constater que l'ensemble des responsables présents ont affirmé leur impossibilité d'un engagement supplémentaire.

Face à cette situation, les responsables du comité nous ont informé que lors de leur prochaine assemblée générale, il serait très certainement amené à mettre en parenthèse leurs activités.

La municipalité regrette cet état de fait et trouve cette nouvelle donne préjudiciable pour l'ensemble de notre vie associative.

En effet, au fil des années, avec l'aide des différentes municipalités, mais aussi en comptant sur ces propres forces, le Comité des Fêtes a su réunir un "stock" de moyens matériels constituant un patrimoine commun au service de tous. Par ailleurs, les membres du comité n'hésitaient pas à donner "un coup de main" pour telle ou telle manifestation. Enfin, ce sont eux qui ont institué la fête du 8 décembre.

La municipalité profite de cet article pour remercier Georges Monthieux et toute son équipe pour leur dévouement.

Mais, au-delà de ces aléas, ce serait dommage de se passer d'un patrimoine commun comme c'est dommage que les associations n'aient pas entre elles une coordination, ce sont autant d'atouts en moins pour promouvoir la vie sociale de notre village qui en a pourtant bien besoin.

André Brottet, adjoint chargé de la vie associative.

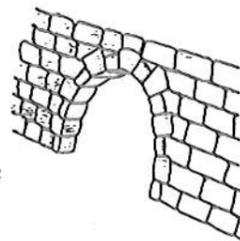
TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

INFOS MUNICIPALES

URBANISME, CENTRE BOURG

Le 15 juin dernier, une assistance nombreuse est venue assister à la présentation par la DDE des résultats de l'étude sur le centre bourg conduite à la demande du Conseil municipal de Pollionnay. En effet, après la première étude conduite en 1997-1998 par un groupe d'étudiants et qui s'était tout d'abord intéressé à l'ensemble de la commune, cette seconde étude s'est véritablement intéressée au "centre ancien" du village.

Tout d'abord, M. Wadin, l'ingénieur chargé de l'étude nous présentait sa vision, d'un œil extérieur de notre village, celle d'un centre assez dense alors qu'en réalité, il n'y a qu'une épaisseur de constructions en alignement ou en ordre semi-continu, la présence de quelques collectifs en locatif ou en accession à la propriété, présence d'équipements publics réalisés afin d'améliorer le service à la population. Enfin quelques liaisons piétonnes ont été matérialisées, prémices de la volonté d'organiser un réseau dans le centre. L'état était complété par une analyse des données relatives à la circulation automobile ou piétonne, au stationnement, aux places publiques, etc.

Un certain nombre de propositions ont ensuite été présentées par la DDE dans les mêmes domaines. Toutes ces propositions à une exception près sont des actions qui sont aujourd'hui rendues possibles par le POS approuvé en 1993. Certaines pourraient l'être par volonté privée, d'autre, par décisions communales.

Chacun sait bien, en effet que, pour l'essentiel, la gestion publique consiste à gérer les opportunités qui se présentent. Faut-il pour cela que la réflexion soit suffisamment mûrie lorsque se présente l'occasion.

Le débat qui s'en est suivi a donné l'occasion à quelques-uns de manifester leurs craintes de voir la commune préparer en réalité des projets précis d'aménagement qu'ils désapprouvent. Il a aussi donné l'occasion à d'autres d'exprimer craintes ou espoirs pour leur village. Ce débat, le troisième du genre organisé par la municipalité, a donc finalement permis un échange utile entre citoyens et élus.

La commune a, pour sa part, rappelé que le seul projet précis qui est actuellement à l'étude est l'aménagement d'une zone 30 au centre bourg dont l'objectif est d'améliorer la sécurité en favorisant une cohabitation plus harmonieuse entre véhicules et piétons et aussi d'améliorer la qualité paysagère du bourg. Ce projet de zone 30 a été présenté dans ses aspects techniques par M. Ravel, adjoint au maire chargé de la voirie. Ont aussi été présentés à cette occasion, les travaux d'enfouissement de réseau qui devraient avoir commencé au moment où vous lirez ces lignes.

Jean-Paul Jasserand,
adjoint chargé de l'urbanisme.

ÉTAT CIVIL 2^E TRIMESTRE

■ DÉCÈS

3 décès à la Maison de retraite "Les Aurélias"
Valérie Veyseyre,le 23 avril 2000
Henri de Fabiani,le 3 mai 2000
Jean Benoît Brunel,le 16 mai 2000
1 décès à la Maison de retraite "Jean Villard"
Joséphine BESSON,le 4 mai 2000
1 décès au Centre de Convalescence "Les Presles"
Louis THOMAS,le 19 avril 2000
Jean Bernard DELORME,le 8 juin 2000
Andrée MONIER,le 8 juin 2000
Marcel FOUGEROUSE,le 20 avril 2000

■ MARIAGES

Eric JOURDE et Valérie COUSINEY, ...le 3 juin 2000
Jean-Pierre BOUCHARD
et Fabienne MARECHAL,le 17 juin 2000

YAMAHA LYON Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIÈRES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU

3, rue de l'Oiselière
69260 CHARBONNIÈRES

Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

INFOS MUNICIPALES & SERVICES

UN EMPLOI JEUNE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

POUR QUOI FAIRE ?

Dans un environnement sociologique en pleine transformation, face à une vie associative en pleine mutation, plusieurs constats majeurs s'imposent.

Notre vie associative est trop éclatée. De ce fait, des petits groupes portent "à bout de bras" des associations d'une grande fragilité. Le bénévolat s'essouffle, beaucoup de personnes expriment leur lassitude.

Face aux nouvelles contraintes législatives et comptables, des bénévoles reconnaissent leurs limites et toutes ces exigences leur pèsent.

C'est vrai aussi que dans une réalité villageoise, les moyens des associations sont généralement modestes, ce qui peut présenter un handicap.

Enfin, le mal profond qui ronge notre tissu associatif, c'est bien sa grande difficulté à se renouveler ainsi il en va de sa capacité à se dynamiser et à se pérenniser.

Fort de tous ces constats, notre municipalité affiche sa volonté politique de soutenir la vie associative locale et de créer des conditions favorables à son développement et à son épanouissement. Cette volonté a l'ambition de promouvoir une vie sociale ancrée dans un environnement villageois qui potentiellement soit capable d'ap-

porter des services mais aussi des activités ludiques, sportives et culturelles, il en va d'un certain art de vivre ensemble à l'échelle de la commune.

L'apport d'un emploi jeune à Pollionnay, même à mi-temps (l'autre mi-temps étant à Sainte Consorce) doit répondre à ces besoins recensés prioritairement : jouer la carte de la disponibilité pour apporter un soutien humain à un groupe de bénévoles en difficulté, rendre service vis-à-vis d'une demande qui peut concerner un aspect juridique ou budgétaire, rendre service encore quand il s'agit de coordonner la mutualisation de moyens matériels, aider à élaborer des outils communs de communication au service de tous pour valoriser les actions des associations, encourager dans la mesure du possible toutes les initiatives allant dans le sens du partenariat pour fédérer des projets, aider à organiser des événements qui sont autant de grandes mises en commun comme la foire, "Lire en fête", ou comme par exemple cette année, la "Fête de l'an 2000".

Enfin, porter des efforts plus particuliers en direction des associations qui agissent auprès de l'école (enjeu du contrat temps libre) de la jeunesse en s'appuyant sur la Maison des Jeunes et le Club de Football ou bien encore la culture en lien avec la médiathèque et l'école de musique.

C'est Damien Féron qui a effectué un service ville dans le cadre du Bureau Information Jeunesse de Craponne qui a été retenu pour occuper ce poste.

Bienvenue et bon travail.

André Brottet,
adjoint chargé de la vie associative.

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi, mercredi, jeudi, samedi
de 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi de 14 h 00 à 16 h 30

SECRETARIAT

Tél 04.78.48.12.09 - Fax 04.78.48.15.09

ECOLE PUBLIQUE MICHEL SERRES

Tél 04.78.48.16.79 - Fax 04.78.48.17.24

E-mail : ec.michel.serres.pollionnay@marelle.org

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél 04.78.48.17.34

LOCAL DES POMPIERS

Tél 04.78.48.15.80

MÉDIATHÈQUE

Tél 04.78.48.14.69

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes
maternelles, des familles et des enfants.

10, rue de la Mairie
69290 St Génis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

AIAD

Une association au service de l'aide à domicile
auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne
Tél. 04 78 57 34 09

PÉDAGOGIE DE LA LIGNE BLANCHE ET ÉDUCATION CITOYENNE

Nous avons choisi à l'école "Michel Serres" de préparer les enfants à devenir des citoyens actifs et vigilants au sein de la communauté qui les accueille. Non pas en instaurant un règlement pointilleux et complexe comme l'est notre code pénal, mais au contraire en installant tout une procédure d'élaboration des règles afin de résoudre au mieux les problèmes de la vie quotidienne.

N'attendez pas de nous des miracles mais, chaque jour, nous essayons de faire prendre conscience aux enfants (et pourquoi pas aux adultes que nous côtoyons encore qu'il ne faille pas rêver...) que "franchir la ligne blanche" est dangereux pour leur propre personne et pour le reste de la société parce que cette ligne blanche n'est pas le fruit d'une lubie ou d'un irrésistible besoin de domination.

Supposons que dans la cour de l'école, il y ait une zone à éviter, par exemple le talus entre les aires de jeux. Il y a plusieurs manières de faire appliquer cette décision.

La première consiste à dire : protégeons le talus par un grillage. Si le grillage ne suffit pas, installons des barbelés, construisons un mur, et pour que personne n'escalade ce mur, embauchons un garde pour sanctionner sévèrement toute tentative de franchissement (ça ne vous rappelle pas une certaine ville d'un pays voisin !).

Le temps aidant, le désir de passer de l'autre côté du mur ira en s'amplifiant jusqu'à la création d'un mythe sur le monde merveilleux caché du côté interdit.

Le temps aidant, ceux qui sont chargés de surveiller "le mur" auront même oublié à quoi pouvait bien servir ce mur. La construction aura en quelque sorte une existence propre donnant un sens à la vie de ceux qui sont chargés de la servir.

L'autre façon, celle que nous appliquons à l'école est de dire à chaque élève lors d'une séance du conseil de classe : "Attention, en haut de ce talus, il y a une ligne blanche. Vous ne devez pas la franchir parce que l'existence même de ce talus est en cause. Vous devez lui laisser le temps d'être protégé par la végétation".

La règle est alors écrite dans un cahier sous une forme simple, compréhensible même par les plus jeunes. Chacun pourra s'y référer à tout moment. Si nous restions dans l'implicite, il y aurait forcément des interprétations et des modifications de la règle dans les esprits. La présence du cahier permet de rafraîchir sans polémique les mémoires.

Notre rôle sera alors de veiller strictement à son application en rappelant à l'ordre chaque contrevenant à la règle. Il est dangereux d'instaurer un règlement si l'on n'a pas les moyens et/ou la volonté de le faire appliquer. Tout

manquement à la règle sera sanctionné suivant un mode défini à l'avance et connu de tous. Ce mode de fonctionnement permet d'écarter tout affectif dans le règlement des conflits : moins d'affectif entraîne forcément moins d'injustice qu'elle soit réelle (en fonction de l'humeur de l'adulte ou des circonstances) ou imagine mais bien réellement vécue par l'enfant qui se rend ainsi indisponible aux apprentissages scolaires. Le coupable pourra plaider sa cause...

Rien ne dit que dans quelques mois, l'existence du talus assurée, il ne soit pas proposé d'effacer "la ligne blanche". Cette décision sera elle aussi prise au cours d'un conseil.

Vous voulez une école sans violence, des enfants citoyens. Alors apprenons-leur à élaborer des lois, à les modifier, à les contester même quand elles deviennent inutiles (ou scélérates). Et nous, adultes, présents dans l'école, veillons à l'application de ces lois et surtout respectons-les nous-mêmes. Il ne doit pas y avoir des lois différentes pour les enfants et les adultes. L'exemple quotidien des "grands" est un élément fondamental de la prise de conscience de la citoyenneté.

L'hécatombe sur les routes lors des derniers week-ends de mai montre bien que nous avons raison de procéder ainsi. La multiplication des contrôles n'a pas diminué la tuerie sur les routes. Arrêtons de couper les arbres au bord des routes, de raboter les montagnes, de combler les vallées pour transformer notre planète en un vaste champ de courses où l'on peut tuer et mutiler en presque totale impunité. Apprendre aux futurs conducteurs à respecter l'autre en toutes circonstances, qu'il soit piéton ou automobiliste est la seule façon d'arrêter ces morts imbéciles et ces handicaps à vie.

Ne traçons pas de lignes blanches inutiles...

Sachons les effacer parfois...

Apprenons aux enfants à les tracer et à les matérialiser dans leur tête...

La citoyenneté et la liberté ne se décrètent pas. C'est à nous adultes à aider les enfants à les construire tout au long de leur vie.

Roger Beaumont

Les parents d'élèves délégués de l'école de pollionnay

félicitent les enfants de CM2 qui passent en 6^e. Ils en profitent pour informer les familles que ces futurs petits 6^e qui prendront le car, tôt le matin (il fait nuit) ne sont pas toujours visibles par les automobilistes. Ceux-ci nous ont signalé avoir "évités" et vu au "dernier moment" ces enfants à pied ou à vélo.

Merci de bien penser à les signaler par tous les moyens à votre convenance.

Les parents d'élèves délégués.

LA RENTRÉE SCOLAIRE DE L'AN 2000

QUELQUES INFOS TRÈS PRATIQUES POUR BIEN ABORDER CETTE DERNIÈRE RENTRÉE SCOLAIRE DU XX^E SIÈCLE

Les enfants seront accueillis à l'école le mardi 5 septembre 2000 à 8 h 30 (attention, accueil aménagé pour les petits de maternelle).

La liste de répartition dans les classes sera affichée le samedi 2 septembre en fin de matinée sur le panneau d'informations de l'école.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

L'accueil du matin fonctionnera dès le 5 septembre. A partir de 7 h 30, les enfants seront accueillis dans le cadre du C.L.S.H. (centre de loisirs sans hébergement). Cet accueil est facturé aux familles 9 F si l'enfant arrive avant 8 h, 4,50 F si l'enfant arrive après 8 h.

Les classes fonctionnent de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15.

Les enfants ont classe deux mercredis matins sur trois et ce jour-là n'oubliez pas de venir les chercher à 11 h 30.

Les portes de l'école ouvrent à 8 h 20 le matin et 13 h 35 l'après-midi.

Accueil dans les classes primaires

Les enfants se rendent directement dans leur classe au rez-de-chaussée, soit en passant par le portail du bas, soit en utilisant la porte d'entrée près de la salle d'évolution en haut. A 8 h 30, chaque enfant doit être dans sa classe, installé à sa place, prêt à se mettre au travail.

L'accueil de l'après-midi se fait dans la cour de l'école.

Accueil dans les classes maternelles

L'accueil du **matin** se fait directement dans les classes, le portail sera fermé à 8 h 45 (sécurité oblige!). Celui de l'**après-midi** se fait dans la cour de l'école.

La **première semaine** (mardi 5, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8) sera particulière pour la classe des petits de maternelle.

Le matin, seuls seront accueillis les nouveaux inscrits n'ayant pas vécu dans cette classe afin qu'ils puissent se familiariser avec cette nouvelle structure.

Inversement, l'après-midi, seuls les "anciens" seront présents afin de retrouver leur espace et les règles de vie en collectivité. Cette période d'adaptation permet aux jeunes enfants de s'adapter sans cris ni pleurs à leur classe et à la vie de l'école. Nous savons que c'est une contrainte pour certaines familles, mais le bénéfice qu'en retire chacun est irremplaçable.

Notre école est en excellent état. Il convient donc de respecter les locaux et de protéger ce cadre de vie agréable et fonctionnel. C'est pourquoi chaque enfant, qu'il soit en maternelle ou en primaire, doit être muni de chaussons à semelle blanche. Ces chaussons doivent être marqués au nom de l'enfant et ils doivent être rangés dans un sac de toile pouvant être suspendu aux portemanteaux de l'école.

Les goûters en maternelle sont organisés par les enseignants. Il sera demandé une participation financière aux parents. Pensez à donner à votre enfant une serviette munie d'élastique ou de velcro pour qu'il puisse la mettre en place de façon autonome. Une boîte de mouchoirs est demandée au début de l'année.

L'inscription au restaurant scolaire

Pour le premier jour, vous devrez inscrire votre enfant en arrivant à l'école. Il vous sera remis dans le dossier de rentrée, une fiche d'abonnement que vous devrez retourner le plus rapidement possible à la mairie. Pour ceux qui ne désirent pas s'abonner, les tickets sont en vente au commerce multiservice du village. Les tickets doivent être remis à la responsable du restaurant scolaire le mardi de chaque semaine pour la semaine suivante afin qu'elle puisse commander les repas à l'avance. Tous les enfants inscrits au restaurant scolaire doivent être munis d'une serviette de table.

Organisation de l'accueil après la classe

(de 16 h 15 à 18 h)

Les activités périscolaires débiteront en octobre.

Pour les enfants de maternelle, vous avez la possibilité de les inscrire à la garderie de 16 h 15 à 18 h (4,50 F la demi-heure)

Les enfants de primaire peuvent aussi aller à la garderie (c'est même obligatoire si vous souhaitez les récupérer avant 17 h 30). Ils peuvent aussi s'inscrire aux études surveillées qui seront encadrées par les enseignants dans le cadre du projet d'école. L'étude se déroule de 16 h 15 à 17 h 30 et les enfants inscrits doivent la suivre en totalité. L'inscription à l'étude se fait pour le trimestre (une grille d'inscription vous sera remise le premier jour de classe).

L'équipe enseignante



C'est beau
un village décoré

Pollionnay

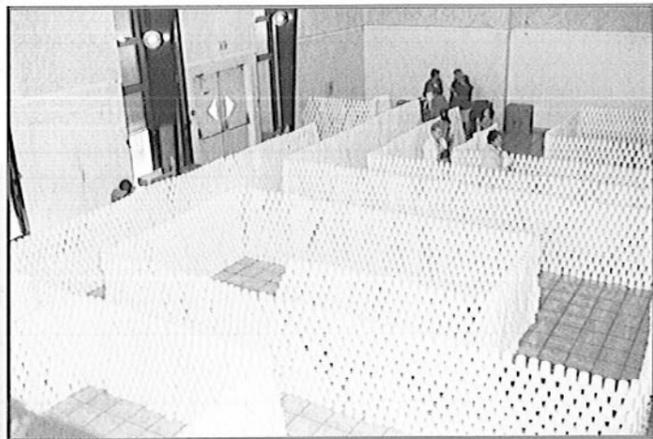
*s'est laissé envahir
par un
air de fête*

à l'occasion de la fête de l'an 2000 !

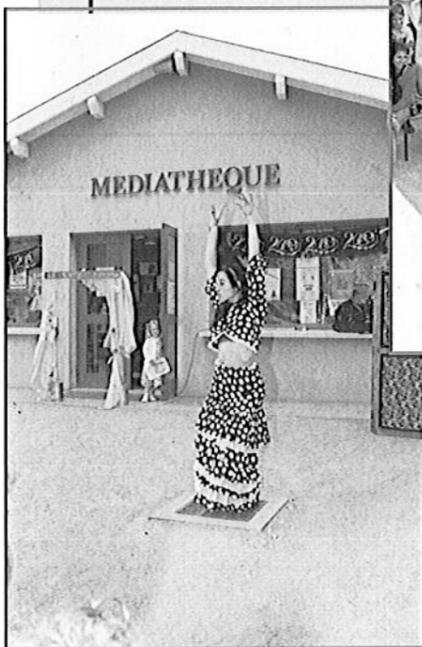


Le Marché des connaissances
en ébullition !





Le labyrinthe, comme c'est compliqué !



Mange Cailloux dans tous ses états



Le patois lyonnais à l'honneur



La Maison "passe temps" à la maison de retraite Jean Villard



Le spectacle des enfants, animé par Nathalie



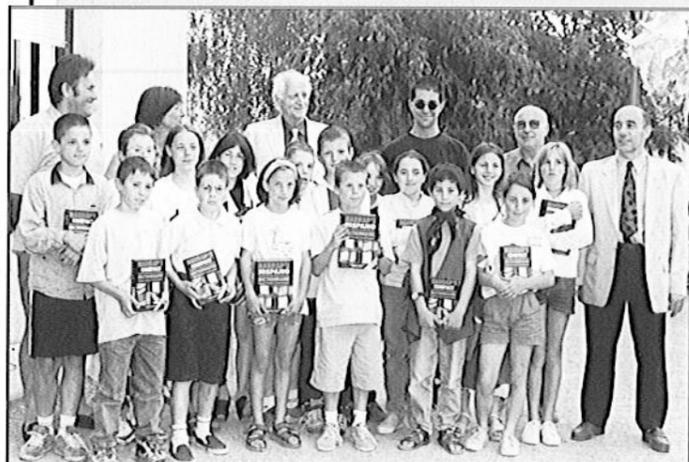
L'atelier percussion de l'école de Musique. Ça donne envie de danser !



Michel Serres nous a honoré de sa présence



L'accueil de Michel Serres



Michel Serres, M. le Maire, les enseignants et les enfants !



Les enfants de CM2 ont reçu leur dictionnaire avant d'entrer en 6^e de la main de Michel Serres. Inoubliable !



L'orchestre régional de l'ouest lyonnais dans ses œuvres



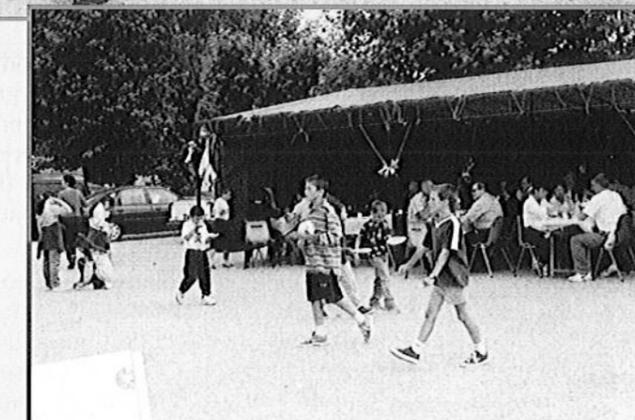
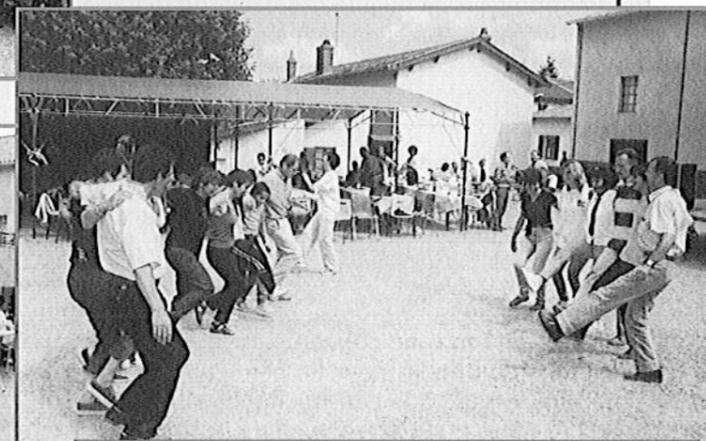
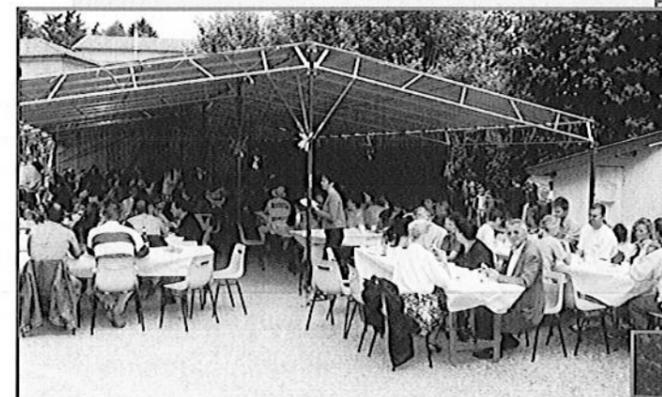
Le bal du samedi soir avec "Nuit d'un jour"



Balucada, un rythme endiablé !



Le repas partagé, un moment de convivialité apprécié avec de la musique en prime



L'au revoir de Michel Serres



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 MAI 2000

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons les suivants :

- La CCVL a participé à la définition des actions du Contrat de rivière du Garon qui a pour objectifs d'améliorer et protéger la qualité des eaux, de maîtriser les risques d'inondation et de mettre en valeur les milieux aquatiques. Le Conseil de Communauté décide de passer une convention avec le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon afin de définir les maîtrises d'ouvrage du Contrat de rivière, les modalités de répartition des charges financières liées aux opérations, et la composition du Comité de pilotage chargé de mettre en œuvre ce contrat.
- Le Conseil reconnaît l'intérêt d'un collège d'enseignement secondaire sur la commune de Brindas. Il décide de verser un fonds de concours de 2 385 000 F à la commune de Brindas pour lui permettre d'acheter le terrain nécessaire à la construction, sous réserve que son classement au POS de la commune soit modifié en zone NA.
- Depuis 3 années consécutives, il n'y a pas eu de modification des tarifs d'accès unitaires au Centre nautique intercommunal. Le Conseil approuve donc l'augmentation de 1 F pour les entrées individuelles enfants et adultes, ainsi que quelques augmentations du prix de vente des produits proposés à la buvette du centre nautique.
- La CCVL dispose des compétences relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Afin que ce service soit rendu dans les mêmes conditions réglementaires sur tout le territoire de la CCVL, le Conseil approuve le règlement de collecte à mettre en place ainsi que les amendes applicables en cas d'infraction.
- Le 7e Carrefour d'entreprises du sud-ouest lyonnais, destiné à promouvoir les entreprises du secteur, se déroulera les 21 et 22 septembre à Brignais. La commune de Brindas participe à ce carrefour pour l'ensemble des communes membres de la CCVL. Le Conseil reconnaît l'intérêt commun de cette promotion, notamment pour les parcs d'activités économiques. Il décide donc de verser 27 000 F à la com-

mune de Brindas pour la location d'un stand et frais annexes.

- L'association Solidarité-Emploi, créée en 1993, est engagée dans une action en faveur de l'emploi. Elle a fonctionné pendant longtemps grâce à un fort bénévolat. Depuis, elle a été amenée à professionnaliser une partie de son activité par la création de 2 postes permanents à temps partiels qui engendrent pour l'association Solidarité-Emploi des difficultés financières. Étant donné le caractère intercommunal de l'association et la nature de son intervention, le Conseil décide de lui verser une aide ponctuelle de 20 000 F.
- Le Conseil de communauté décide d'ouvrir une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour attribuer les travaux de la première tranche du programme de voirie communale et rurale 2000. Ce marché comportera les travaux suivants : sur la commune de Pollionnay, le chemin des Presles et le chemin des Béchères, sur la commune de Thurins, le chemin du Bayard, et sur la commune de Vaugneray, la rue de la Déserte.



LE STRADA

**Une course un peu éloignée,
un rendez-vous médical,
une visite amicale...,
n'hésitez plus, ayez le réflexe STRADA**

Le STRADA est un service de transport et d'aide aux déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans ayant des difficultés de déplacement, résidant dans une commune des cantons de Vaugneray et de Tassin, comme Pollionnay par exemple.

Le transport est effectué avec un accompagnement porte à porte (de l'intérieur du domicile à l'intérieur du lieu de rendez-vous) pour tous motifs : soins, loisirs et vie sociale... Les transports sont également possibles vers l'extérieur du secteur pour les gares et les hôpitaux lyonnais.

**Le service est à votre disposition
du lundi au samedi de 9 h à 18 h
pour toute demande de transport
ou un simple renseignement
au 04.78.45.87.87.**

**Le STRADA,
vous vous souviendrez de sa voiture jaune**



Ensemble Vocal des
Vallons
du Lyonnais

Un spectacle
unique
dans votre
région

**Spectacle de l'Ensemble Vocal
des Vallons du Lyonnais
et de la compagnie de danse
Euter'Psychora, dirigée par
Philippe Fournier.**

**Il se déroulera
les 8 et 9 septembre 2000
au Parc animalier de Courzieu.**

**Au programme : autour du Requiem
de Mozart et extraits célèbres
de Mozart, une mise en scène de danse,
de récits, de lumières,
de rapaces et de loups.**

**POINT DE VENTE
des billets du concert à Courzieu
et à la Pharmacie de MESSIMY.**

Adultes : 100 F - Enfants jusqu'à 12 ans : 80 F



Renseignements : ☎ 04 78 48 12 71



ENSEMBLE VOCAL DES VALLONS DU LYONNAIS EN RÉPÉTITION

Les 13 et 14 mai derniers, notre commune a accueilli la répétition de l'Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais dirigé par Marc Bolze.

Le samedi en fin d'après-midi, l'Ensemble Vocal a ouvert sa répétition au public.

Ce fut un vrai plaisir de partager ce temps "chant et musique" de grande qualité et de pouvoir à la suite goûter à un moment de convivialité bien agréable.

Le Conseil municipal



INTERCOMMUNALITÉ



CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DES VALLONS DU LYONNAIS

20 chemin du Stade 69670 Vaugneray - Tél. 04.78.57.83.83

A partir du 4 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre 2000, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais met à la disposition des enfants et adolescents des communes membres, un service de transport gratuit en car leur permettant de profiter des piscines de Thurins et Vaugneray, les après-midi, du mardi au vendredi.

Les cars passeront dans les neuf communes (Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoce, Saint-Laurent-de-Vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron).

Un premier circuit aller et retour **du mardi au vendredi** :

- **ALLER** : Yzeron Salle des Fêtes/Vaugneray Centre nautique.
- **RETOUR** : Vaugneray Centre nautique/Yzeron Salle des Fêtes

ALLER	Ville	Station	RETOUR
Départ			Arrivée
13 h 00	Yzeron	Salle des Fêtes	17 h 45
13 h 02	Yzeron	Place	17 h 43
13 h 11	Thurins	Place de la Mairie	17 h 34
13 h 13	Thurins	Le Pont (arrêt Conseil général)	17 h 32
13 h 15	Thurins	Parking de la piscine	17 h 30
13 h 18	Messimy	Mairie (arrêt Conseil général)	17 h 27
13 h 19	Malataverne	(arrêt Conseil général)	17 h 26
13 h 24	Brindas	Place (arrêt TCL)	17 h 21
13 h 25	Brindas	Route de la Douane (abris bus)	17 h 20
Arrivée 13 h 30	Vaugneray	Centre Nautique des Vallons du Lyonnais	17 h 15 Départ

Cette prestation est GRATUITE
et réservée aux enfants jusqu'à 18 ans

Sur ce trajet, il n'y aura pas de desserte autre que la piscine de Thurins et le Centre nautique de Vaugneray.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par une personne de plus de 16 ans ou adulte.

Seuls les adultes accompagnant un enfant de moins de 10 ans pourront être acceptés.

Un deuxième circuit aller et retour **du mardi au vendredi** :

- **ALLER** : St Laurent-de-Vaux place de la Mairie/Vaugneray centre nautique
- **RETOUR** : Vaugneray Centre nautique/St Laurent-de-Vaux place de la Mairie

ALLER	Ville	Station	RETOUR
Départ			Arrivée
13 h 45	St Laurent de-Vaux	Place de la Mairie	18 h 50
13 h 52	Vaugneray	Station Shell	18 h 43
13 h 54	Vaugneray	Place (arrêt TCL)	18 h 41
13 h 55	Vaugneray	Les Fontannières (arrêt TCL)	18 h 40
14 h 02	Pollionnay	Centre (arrêt TCL)	18 h 33
14 h 04	Pollionnay	Le Verdy (arrêt TCL)	18 h 31
14 h 06	Pollionnay	Valency (arrêt TCL)	18 h 29
14 h 09	Ste Consoce	Village (arrêt TCL)	18 h 26
14 h 11	Ste Consoce	Le Quincieux	18 h 24
14 h 16	Grézieu La-Varenne	Face à la poste (arrêt TCL)	18 h 19
Arrivée 14 h 20	Vaugneray	Centre Nautique des Vallons du Lyonnais	18 h 15 Départ

INTERCOMMUNALITÉ

CARNETS DE VOYAGE

CONFÉRENCES AUDIOVISUELLES ANIMÉES PAR LEURS AUTEURS

Salle du Foyer Cinéma : 5, rue de la Déserte à Vaugneray

PROGRAMME 2000-2001

• **MERCREDI 18 OCTOBRE 2000 à 14 H 30**
ÉQUATEUR

A l'ombre des volcans, un reportage audiovisuel de Marc Fasol.

• **MERCREDI 15 NOVEMBRE 2000 à 14 H 30**
CANADA

Le Grand Nord des Inuits, un reportage audiovisuel de Nadine et Jean-Claude Forestier.

• **MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000 à 14 H 30**
LAOS

Splendeurs d'Asie, un reportage audiovisuel de Jean-Claude Herman.

• **MERCREDI 24 JANVIER 2001 à 14 H 30**
NORVÈGE

Au-delà des fjords, un reportage audiovisuel de Nicole et Stéphan Scymandera.

• **MERCREDI 21 FÉVRIER 2001 à 14 H 30**
JAPON

Les délices de l'Extrême, un reportage audiovisuel de Alain Basset.

• **MERCREDI 7 MARS 2001 à 14 H 30 :**
ETHIOPIE

Vol au-dessus d'un nid de toukous, un reportage audiovisuel de Jean-Marc Duray.

Pour tous renseignements complémentaires,
contacter :

Mme Hector, adjointe déléguée
à la vie culturelle au 04.78.45.83.32
ou la mairie de Vaugneray au 04.78.45.80.48.

LA DICTÉE INTERCOMMUNALE

...UN (PRESQUE) SANS FAUTE...

Samedi 17 Juin a eu lieu à Vaugneray dans les locaux de la C.C.V.L, la dictée Intercommunale.

Dans la catégorie "Junior" des moins de 15 ans, 2 jeunes de 11 ans ont représenté notre village. Il s'agit de **VIAL Abel-Antoine** et **HENTSCH Cécile**.

On peut saluer leur initiative...et le résultat de Cécile ayant obtenu le 3^e prix !

Je vous laisse découvrir le texte de cette dictée... pour mesurer les difficultés et en apprécier d'autant leur participation :

L'avenir du participe

Qu'on les voie seuls ou accompagnés, qu'ils soient avant ou après, les participes sont sources de crainte, d'angoisse et de terreur que seule une parfaite connaissance aurait apaisées et une longue pratique atténuées, si l'hésitation ne s'était crue obligée de s'installer. Passés, employés comme adjectifs, on les apprivoise aisément. Avec être, la chose est claire. Après avoir, la chasse aux compléments d'objet directs est ouverte.

Quoi qu'on dise et quoiqu'on les repère facilement, ces derniers auront trompé plus d'un élève qui se sont fait berner et conduire à la faute ; ceux qu'on a vu se fourvoyer sont légion.

Présents, ils sont invariables et peu d'erreurs se produisent, si tant est qu'on ne les confonde pas avec les adjectifs verbaux. Quant au gérondif, c'est l'enfance de l'art ! * Ainsi, nous en avons rencontré de ces participes incorrigibles ! Qui dira les sueurs qu'ils ont causés, les réflexions qu'il nous a fallu et les tracas qu'ils nous ont valu pour les orthographier avec justesse.

Maintenant, passé l'épreuve, comme en chantant "Minuit, chrétiens", c'est l'heure solennelle de la relecture et de la dernière attention portée à ces règles douloureuses.

Quel que soit le résultat et quelque douteux qu'il s'annonce, l'essentiel était de participer !

Alain Di Folco

* Cette dernière partie était en plus pour les "Séniors".

Et maintenant, "Juniors" et "Séniors", tous à vos crayons !
F. Rageade.

Dans le cadre champêtre et forestier,
des produits naturels



**Auberge
des Garennnes**

Menu Campagnard - Banquets - Repas d'Affaires
Anniversaires - Mariages - Séminaires
Terrasse ombragée - Jeux d'enfants

Col de la Croix du Ban - Soucieux-les-Mines

Tél. 04 74 70 48 47

Route départementale 610, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Palud

La banque de votre

quotidien, nous

l'imaginons tous les jours.

Venez rencontrez nos Conseillers.

3, place de la Mairie
69670 VAUGNERAY

© 04 78 45 78 78

Télécopie 04 78 45 83 26



LA VIE ASSOCIATIVE

FOIRE DE POLLIONNAY

La foire de l'an 2000 sera une belle foire, c'est sûr ! D'abord il fera beau. On a commandé le beau temps pour le 3 septembre, et aussi pour le 2 et le 4... Pour tous ceux (et celles) qui viendront aider à la préparation le samedi et au démontage le lundi... Il faut soigner les bénévoles !

Le programme du 3 est chargé :

- Il y aura, pour animer musicalement, la journée, la batterie-fanfare "L'Hirondelle" de Yzeron.
- Le vide-grenier, dont le succès est tel qu'il nous faut l'organiser d'avantage. Nous souhaitons que ceux qui sont intéressés nous le fassent savoir dès maintenant... Vous êtes gentils, merci !
- La batteuse sera là, évidemment, avec tout le personnel spécialisé attaché à son bon fonctionnement. **Noter qu'avant de battre, il faut moissonner** ; la moisson se fera aux Colombières à la mi-juillet. Les curieux seront acceptés, mais les bénévoles seront les bienvenus. La météo, et Lulu Chantre nous donnerons la date définitive bientôt.
- Des expositions seront présentées un peu partout, et en particulier celles toujours remarquables de la médiathèque et de la Maison de la Rencontre. L'association Geneviève Dumont présentera à La Remise des sculptures de Christine Celarier. Cette exposition de prolongera jusqu'à début octobre. Avec l'exposition avicole de Rhône-Elevage, vous pourrez admirer de magnifiques spécimens d'animaux de basse-cour.
- Pour les sportifs et les amateurs, un mur d'escalade permettra aux petits et aux grands de s'essayer à cette dis-

cipline en toute sécurité, sous la houlette de moniteurs diplômés. Vous assisterez également à des démonstrations d'un sport peu connu... le speed-ball... peu d'investissement, peu de place, mais beaucoup de dynamisme.

- La Randonnée organisera sur son terrain des animations, avec démonstrations et promenades en poney.

Nous souhaitons, nous espérons que des producteurs de notre commune viendront ouvrir un stand, de même que des associations de Pollionnay soucieuses de leur promotion. Inscrivez-vous vite, c'est gratuit.

- Enfin n'oubliez pas la tombola de la foire, qui vous permettra de gagner, pour le 1^{er} lot, un séjour d'une semaine pour deux personnes, voyage compris, dans la région d'Hammamet en Tunisie.

Selon la formule consacrée, réservez le meilleur accueil à nos vendeurs.

Tentez votre chance, c'est pour bientôt.

Pour le bureau, E. Brochet.

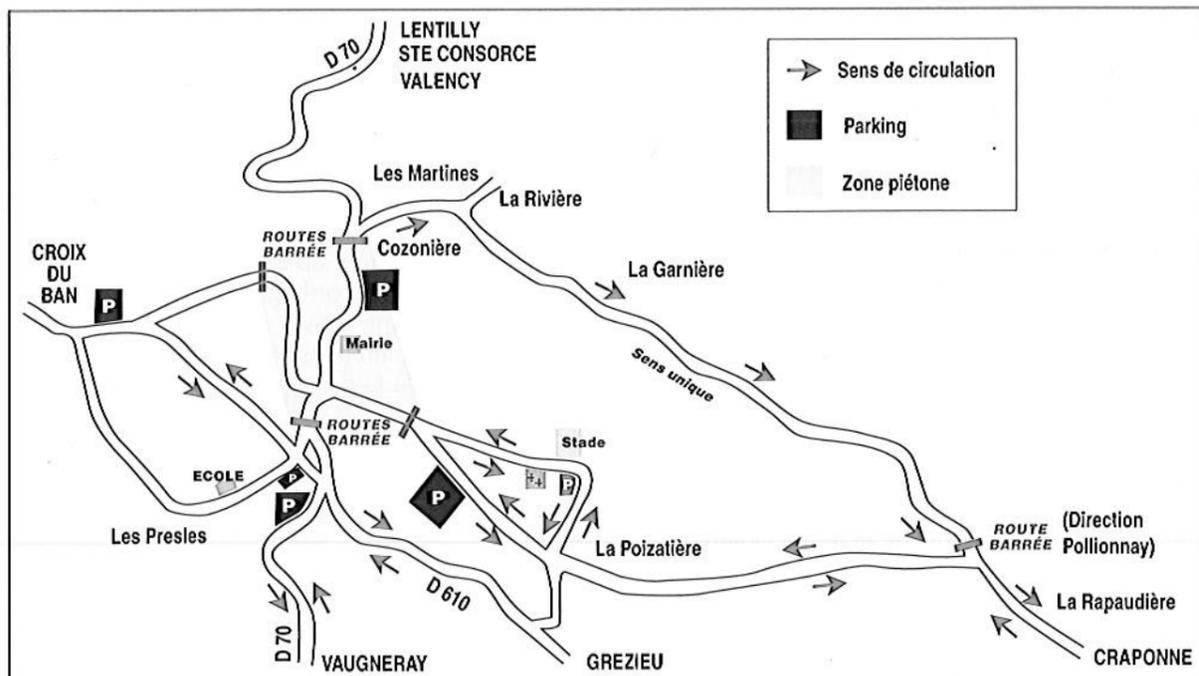
Dernière minute

Dimanche 3 septembre 2000

FOIRE

Village interdit aux véhicules

PLAN DE CIRCULATION



LA VIE ASSOCIATIVE

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

• Les fiches explicatives des randonnées pédestres sur Pollionnay, au nombre de quatre, sont arrivées et sont en vente au bourg :

- Le Pollionnay, Bar Tabac
place des Anciens Combattants
- Loisir VTT magasin location de VTT
avenue, J.P. Dumortier

• L'exposition de la foire aura pour thème "Si Pollionnay m'était conté", histoire et patrimoine.

• Les dimanches café se poursuivent tout l'été, 1^{er} et 3^e dimanche du mois.

En réunion de bureau, nous nous sommes posé la question suivante : "La Maison de la Rencontre a-t-elle encore sa raison d'être en l'an 2000 ?" Si vous pensez que oui, venez nous rejoindre ; si vous pensez que non, l'assemblée générale programmée le 1^{er} octobre pourrait annoncer la fin de la Maison de la Rencontre. Plusieurs membres de l'équipe sont démissionnaires.

Bon été à tous et rendez-vous pour la foire.

Pour la Maison de la Rencontre, Andrée Roux.



LE SOU DES ÉCOLES DE POLLIONNAY

Vous souhaitez de bonnes vacances, surtout aux enfants, et vous donne rendez-vous sur le stand "Association" de la foire de Pollionnay, le dimanche 3 septembre, pour vous réapprovisionner en "jolies" torchons.

À tous merci.

Pour le bureau du Sou, M.M.

LES CLASSES EN 1 DE POLLIONNAY

Une nuit de mai où le temps était doux et calme, Quelques "fêtards" sont venus en musique, Sous vos fenêtres chanter "le mois de mai"

Pour vous réveiller et vous offrir un brin de muguet.

Un petit mot gentil, joint à une récompense nous attendait parfois devant la porte.

D'autres, avec le réveil difficile nous ont ouvert la porte et accueillis agréablement.

À tous, les classes en 1 vous disent merci pour votre accueil et votre générosité.

Nous tenons aussi à dire mille merci aux quelques personnes qui sont venues renforcer notre équipe.

Les classards ayant terminé, se sont assis autour d'une table afin de déguster l'omelette tant méritée, préparée par leurs soins.

À tous, nous vous donnons rendez-vous pour la Vogue :



Samedi 2 septembre

Durant toute cette journée, les classards passeront vous proposer dans vos maisons, la traditionnelle brioche de la vogue.

Le soir : à partir de 21 h 30 environ débutera le bal où vous pourrez venir danser sur tous les airs de musique (anciens et nouveaux).

Dimanche 3 septembre

Le matin : défilé (organisé par la foire).

L'après-midi : les conscrits vagabonderont sur la foire avec leurs brioches et vous proposeront de vous rafraîchir à la buvette des classes.

À bientôt.

Direct Croquettes Service



**Aliments
Chiens et Chats**

Livraison gratuite
POLLIONNAY

Tél./Fax 04 78 48 10 22

RCS : 325 370 013

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
TÉL. 04 78 57 90 14 69290 Craponne

LA VIE ASSOCIATIVE

LES CLASSES EN "8"

Les Classes en "8" organisent un voyage le samedi 16 septembre 2000.

Départ : 7 h devant la salle des fêtes.

Retour : 20 h.

Destination : Yvoire et les Gets en Savoie.

Repas et visite compris, 350 F par personne.

Inscription jusqu'au 1^{er} septembre 2000, chez Mme Saugé Brigitte et chez Mme Bouchard Caroline.

Tél : 04.78.48.11.93 ou 04.78.48.11.19

SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Comité local de Pollionnay

Le 7 mars 2000, notre association intercommunale a fêté son dixième anniversaire en présence de nombreux élus. Après la création d'ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de Lyon) qui représente désormais 235 000 habitants — bravo aux maires et conseillers municipaux de 93 communes — nous attendons la mise en place de la Commission Nationale de Débat Public saisie, pour étudier en toute neutralité le dossier du COL (Contournement Ouest de Lyon) et, sauf opposition du gouvernement, les projets d'autoroutes A 45 et A 89.

Le Contournement Autoroutier de Lyon ne fait pas l'unanimité ! C'est le moins que l'on puisse dire et notre Député, Monsieur Jean Besson, est le premier à le rappeler avec force au Préfet qui nous — quelques élus et associations — convoque dans des délais très courts :

• **Convocation du Préfet (télécopie du 19 mai 2000) :**

"Le CIADT du 18 mai 2000 a validé, sur les bases des propositions que j'avais faites, le périmètre et le cahier des charges des études du contournement autoroutier de Lyon par l'Ouest.

Avant de rendre ces documents publics, je souhaite les présenter et les commenter au cours d'une réunion que j'organise le lundi 22 mai à 18 h à la Préfecture du Rhône.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à cette réunion ou à vous y faire représenter."

• **Réponse de Monsieur Besson (en date du 19 mai 2000) :**

"Monsieur le Préfet,

Je reçois, ce vendredi 19 mai, à 9 heures 14, par fax, votre invitation à participer le lundi 22 mai 2000 à la réunion au cours de laquelle vous présenterez vos propositions (validées !) relatives au contournement de Lyon par l'Ouest.

Vous savez à quel point je considère qu'il s'agit d'une erreur majeure. Vous connaissez mon opposition sur le fond à ce projet et mon indignation sur la forme de la consultation que vous avez conduite à cet effet.

Cette invitation en urgence (délai de trois jours, dimanche compris !) pour des élus du peuple qui ont des engagements et des responsabilités est, non seulement cavalière, mais confirme toute la suspicion que j'éprouve à l'égard de la sincérité des études et du processus de concertation. Une fois de plus, l'échange ouvert, sincère et démocratique sera escamoté. Je crains que cette méthode ne mette l'immense majorité des élus et des citoyens de l'Ouest et du Sud-Ouest Lyonnais dans l'obligation de recourir à d'autres moyens pour faire entendre leur voix."

Toutes nos félicitations à Monsieur Besson qui se positionne une nouvelle fois sans ambiguïté.

La S.C.L. ne baisse donc pas les bras et elle attend la publication annoncée du cahier des charges pour examiner et contester les affirmations du CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement) relatives à l'impact sur la pollution, la circulation à Lyon et dans le couloir rhodanien, sur l'urbanisation, l'environnement, l'agriculture et le cadre de vie des habitants. Pour ce faire, nous travaillons avec des associations "sœurs" à savoir, S.C.J., S.R.G., A.R.D.E.N. et S.V.P. créée en février 2000 en Ardèche. (S.C.J. = Sauvegarde des Coteaux du Jarez ; S.R.G. = Sauvegarde du Pays Rhône-Gier ; A.R.D.E.N. = Association pour le Respect du Droit de l'Environnement ; S.V.P. = Sauvegarde Vivarais -Pilat)

En conclusion : malgré une actualité abondante sur le projet de contournement il n'y a rien de fait. Des actions fortes sont à envisager pour défendre un cadre de vie, que vous appréciez, une région économiquement viable et pour éviter, avec l'accroissement des nuisances (pollution, bruit ...), un massacre environnemental néfaste pour tous. Les communes concernées par ce projet doivent réguler très sérieusement l'urbanisme de l'Ouest lyonnais ; en effet les nouvelles infrastructures immobilières, les nouvelles zones industrielles, et le développement de l'urbanisme en "tache d'huile" justifieront un jour des infrastructures routières que nous ne voulons pas aujourd'hui. Alors préparons l'avenir avec un développement harmonieux et en accord avec la ruralité de notre région.

N'hésitez pas à rejoindre la S.C.L. par le biais de son comité local.

Bonnes vacances à tous.

Alain Troioli, Président du comité S.C.L.

LA VIE ASSOCIATIVE

ÉCOLE DE MUSIQUE



Nous sommes très heureux de vous annoncer que notre fête du 27 mai 2000 s'est merveilleusement déroulée. Ce grâce à une participation massive des adhérents, ainsi que des parents et amis présent ce soir-là.

Les élèves ont fait l'unanimité dans le public, qui les a ovationné avec ferveur, après nous avoir fait goûter le résultat de leur travail.

La soirée s'est poursuivie avec un petit groupe de musiciens amateurs, qui a procuré du plaisir à ceux qui ont souhaité partager cette deuxième partie de soirée.

Merci encore à tous pour cette sympathique soirée, sans oublier les professeurs de musique, qui ont grandement participé à cette réussite.



Pour l'année prochaine nous vous proposons de nouveaux cours :

- clavier,
- atelier de composition,
- flûte à bec,
- batterie,

- trompette
- solfège spécial harmonie et clique
- chant et chorale.

Mais aussi nous continuons les cours de :

- piano,
- guitare,
- percussion (djembé).

Si une ou plusieurs activités vous intéressent, les inscriptions auront lieu le premier dimanche de septembre, pour la foire de Pollionnay, entre 9 h et 11 h à l'école de musique.

Il faut savoir que l'année prochaine un travail intéressant sera mis en place en échange avec l'école de musique de Sainte Consace. Un lien s'est créé entre les deux écoles et nous souhaitons le consolider pour les années à venir.

Pour l'équipe et le bureau,
Agnès Poccachard.

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

LA VIE ASSOCIATIVE

MJC

PANORAMA DES ACTIVITÉS... DE CE QUI S'EST PASSÉ

■ JOURNÉE ESCALADE

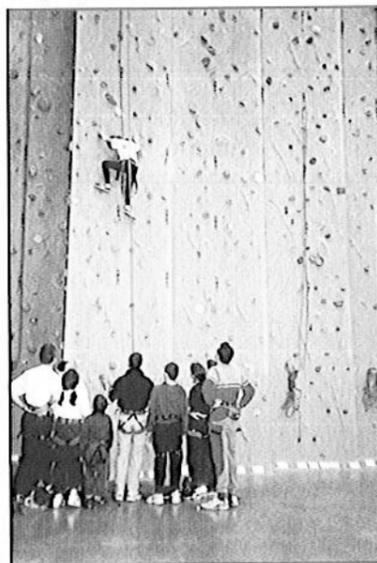
"Faire le mur" avec "MUR MUR", ou encore, comment découvrir les plaisirs de l'escalade dans Lyon.

Samedi 15 Avril, 14 enfants accompagnés de 4 adultes se sont exercés au plaisir de l'escalade dans une salle spécialement aménagée dans Lyon, appelée "Mur Mur".

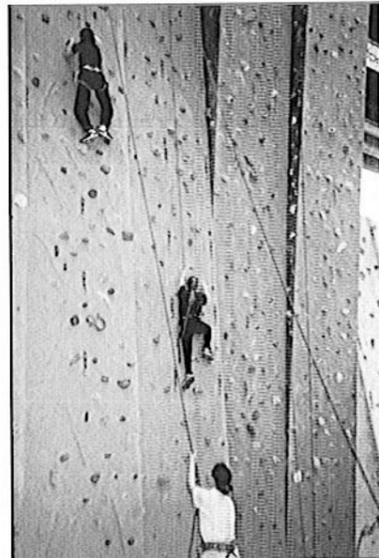
Cet endroit presque unique en Europe par sa taille et la qualité de ses installations,



On écoute le professeur...



Mise en application...



Cette fois, on maîtrise !

mérite quelques commentaires : 1300 m2 de surface grimpable, 8000 prises ou encore 200 voies de 12 à 21 m.

Dans ce cadre exceptionnel, les enfants sous le contrôle d'un moniteur diplômé ont écouté les recommandations d'usage et de sécurité spécifiques à ce sport avant de s'exercer sur les voies.

Toute la journée, ils ont grimpé !!! en choisissant judicieusement les prises les mieux adaptées.

Frissons garantis l'après-midi avec la "descente en rappel" que tous ont effectuée.

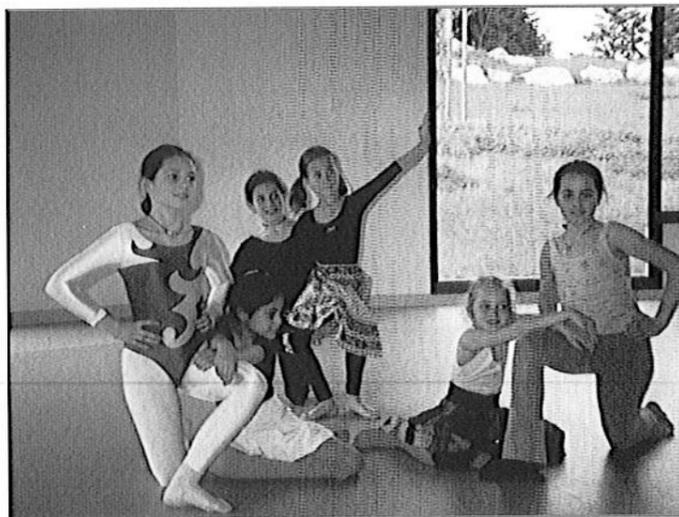
Merci encore à O. Teulade. Grâce à sa disponibilité et son professionnalisme, cette expérience restera un moment fort pour les enfants.

Merci à G. Pocachard pour l'encadrement et le transport.

■ STAGE D'INITIATION A LA DANSE ou encore, comment s'exprimer en passant d'une musique Classique à un rythme Africain

Pendant la semaine des vacances de Pâques, à raison de 2 heures par jour, 6 filles ont choisi de s'initier à la danse. En fin de stage, les enfants ont été heureuses de présenter à leurs parents 2 petits spectacles sur des thèmes musicaux très différents : Une musique classique et un rythme africain. Des présentations créatives et de qualité après seulement quelques heures de pratiques, laissant présager du meilleur pour le prochain stage prévu du 3 au 7 juillet !

Cette initiation stage a été animée par Céline Debaune, élève du conservatoire d'Avignon que nous remercions vivement. Céline a su communiquer à la fois la grâce et la rigueur à travers cet art.



LA VIE ASSOCIATIVE

■ MINI-CAMPS : 25 AU 27 AVRIL

Pour la première fois à la MJC, nous avons organisé un mini-camps pour les enfants de 6 à 12 ans. 18 enfants ont participé, et tout a fonctionné pour le mieux.

Nous leur avons proposé de nombreuses activités :

- Des jeux de toutes sortes (sportifs et divers). Ce qui a permis aux enfants de se rencontrer hors de leur milieu scolaire et de passer un agréable moment tous ensemble.
- Nous avons grimpé aux arbres : l'accro branches à l'aide bénévole d'Olivier Teulade.

Ce stage s'est terminé sur une journée détente avec pique-nique dans les bois de Pollionnay et une crêpe partie à la MJC.

Résultat : les enfants et leurs parents étaient satisfaits et nous renouvelons cette expérience la première semaine de juillet du 5 au 7 juillet.

Amandine Barberat.

■ SOIRÉE REGGAE

Pour notre troisième rendez-vous à tendance "musique des îles" à la MJC, samedi 20 Mai, nous avons accueilli :

- Un groupe de percussions Afro rassemblé pour l'occasion avec Thierry (professeur de percussions à l'école de musique à Pollionnay), et Lionel (professeur de percussions à Grézieu).
- Le D.J sélecteur Kounta Kinté, pour la troisième fois a animé cette soirée avec de nouveaux disques importés des Caraïbes.

Comme d'habitude, les jeunes ont pu profiter d'une prestation de qualité et d'une ambiance chaude. Nous leur donnons rendez-vous pour la prochaine édition...

PANORAMA DES ACTIVITÉS... DE CE QUI VA SE PASSER !

Programme ÉTÉ 2000 avec la M.J.C

■ STAGE DE DANSE

- Pour les 8-12 ans
Du 3 au 7 juillet
2 heures par jour
Prix : 50 F le stage

■ MINI-CAMPS ENFANTS

- Pour les 6-12 ans
Du 5 au 7 juillet
Prix : 50 F le stage des 3 jours
ou 25 F par jour

■ COURS de PÊCHE

- Pour les 8-14 ans
Samedi matin de 9 à 12 heures
Prix : 25 F les 2 cours
ou 25 F par jour

■ AVENTUR' PARK : le 19 Juillet 2000

- Pour les 12-17 ans
Prix : 160 F (Transport et entrée compris)
Prévoir son pique-nique

Aventur'Park est situé à Autrans (38). Équipés par les responsables du parc d'une combinaison, d'un baudrier et d'une paire de gants, les participants évoluent dans les arbres à l'aide de ponts de singe, cordes, filets, tyrolienne...

En tout, 72 jeux, répartis sur 4 parcours de difficultés croissantes vous engagent à rivaliser d'adresse et d'audace en toute sécurité.

■ OLYMPIADES : le 21 Juillet 2000

- Pour les 10-15 ans
Prix : 10 F
Prévoir son pique-nique

Au programme, différents jeux d'eau et petits concours sportifs.

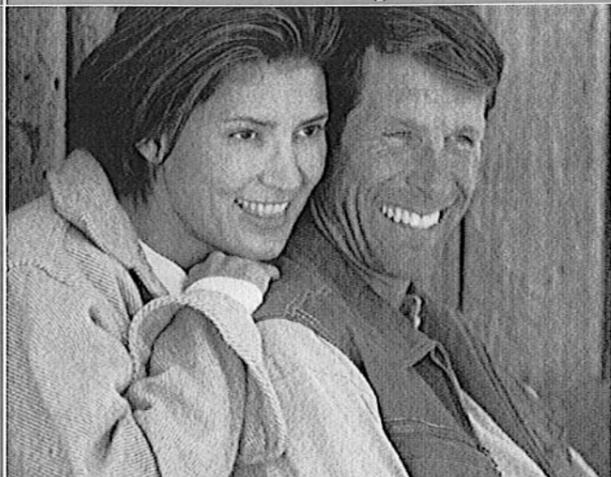
■ SORTIE à WALIBI : le 26 Juillet 2000

- Pour les 13-17 ans
Prix : 130 F (transport et entrée compris)
Prévoir son pique-nique

Cabinet d'Architecture SERIZIAT
Jean-François / Jean-Charles
création 1996

69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

Ce sont nos clients qui le disent !



“Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie”

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



PEUGEOT

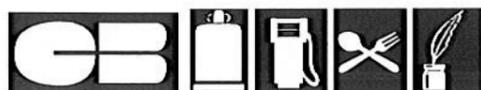


E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



LA VIE SPORTIVE

A.S.C.P.

L'association Sportive et Culturelle de Pollionnay a pour but de faciliter, par des statuts communs à toutes, la gestion administrative des sections qui la composent :

- Football,
- Boule des Pins,
- Clique des Sapeurs Pompiers,
- Maison de la Rencontre.

Son conseil d'administration est constitué des représentants de chacune de ses sections.

Elle a tenu son assemblée générale annuelle le 30 mars dernier.

Chacune des sections y a largement exposé ses activités, ses réussites, ses difficultés... prouvant encore, s'il en était besoin, la vitalité associative et le dévouement des bénévoles.

Après s'être acquittée de son écot de prime d'assurance commune, chaque section recevait sa part de subvention municipale de 1999, élaborée et fixée par nos élus, en fonction des activités et des besoins de chacune.

M. Marignier Lucien, Président, souhaitait démissionner de son poste, mais faute de candidat, accepte néanmoins de continuer encore un an.

Le Conseil d'Administration est donc réélu à l'unanimité et élit de suite son bureau, sans changement :

- Lucien Marignier, Président;
- Francette Beaupellet, trésorière;
- Josette Chavand, secrétaire.

Devant la lassitude des bénévoles et le manque de renouvellement, qu'advient-il de l'A.S.C.P. et de ses sections ? L'avenir nous le dira !

J. Chavand

DU RUGBY À L'OUEST LYONNAIS

Vous connaissez sans doute notre club, l'ARCOL et notre sport, le rugby. Seule Association Rugby de l'Ouest Lyonnais, les pratiquants de cette activité résident dans la quarantaine de commune de ce secteur.

Les réussites... et parfois les échecs de notre équipe nationale, médiatisent ce jeu.

Nous sommes heureux bien sûr de l'attrait qu'il suscite, auprès des jeunes surtout. En effet, ce sport très physique à haut niveau démarre au sein d'une école où l'on apprend en premier le respect des autres, autour d'un jeu.

L'école de rugby est une activité ludique qui compte au sein de notre club 140 licenciés.

(Nous avons aussi une équipe sénior qui vient d'arriver en 16^e de finale du championnat de France).

Les communes de la Tour de Salvagny (TAC) et d'Écully mettent à notre disposition des installations, terrains et vestiaires.

La couverture géographique "Ouest Lyonnais" permet de faire évoluer un vrai club. A contrario, cette dispersion ne rend pas toujours identifiable l'interlocuteur pour un jeune et ses parents en quête d'une structure sportive.

À ce titre, si sous votre égide où celle d'un adjoint chargé des sports, vous organisez un "forum des Associations" nous souhaiterions pouvoir y participer afin de présenter aux familles de votre commune l'activité rugby.

ARCOL

7, rue de l'église - 69890 La Tour de Salvagny

Georges Vulin, Président de l'ARCOL.



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

LA VIE SPORTIVE

ASSOCIATION SPORTIVE DE POLLIONNAY SECTION FOOTBALL

La saison du foot 99/00 se termine avec de bons résultats sportifs : les "poussins" sont champions, les "benjamins" n'ont pas démerité mais ils n'ont pas pu terminer dans de bonnes conditions : Monsieur Vial à "rendu son tablier" ayant assez d'être incompris et trop souvent seul pour s'occuper des petits. Nous profitons de cet article pour le remercier de tout ce qu'il a donné au club, en temps, en argent et en travail pour "ses petits". Le tournoi du 29 avril s'est déroulé dans une très bonne ambiance : 11 équipes étaient présentes; il s'est terminé en apothéose par la victoire des "poussins" de Pollionnay qui ont gagné contre Marcy-l'Étoile par 6 buts à 2. Chaque enfant est reparti avec une médaille et content d'avoir passé une bonne journée.

Quant aux "séniors", ils terminent premiers du groupe E de la 2^e série mais ils ne pourront pas monter en 1^{re} série comme cela devait être pour des raisons extra-sportives : nous n'avons pas assez de personnes d'encadrement (arbitres, entre autre) et le terrain de foot ne correspond pas aux normes officielles. C'est une grande déception pour nous. Il leur reste, pour terminer, à disputer et peut-être gagner la demi-finale de la Coupe Ballandras à Ste-Foy-les-Lyon, le dimanche 4 juin et dans ce cas ils joueront la finale à L'Arbresle le samedi 10 juin à 16 heures. Pollionnay a joué la finale contre Francheville et s'est incliné aux tirs au but.



Notre assemblée générale a eu lieu le vendredi 9 juin à 20 heures à la salle des Associations. Les comptes rendus de la saison qui s'achève ainsi que l'organisation et la bonne marche de la saison prochaine ont été abordés.

Si d'autres parents ou bonnes volontés ne se proposent pas pour encadrer chaque équipe, pour prendre quelques responsabilités ou pour partager le travail, il ne sera **pas possible d'envisager une prochaine saison.**

Informations pour préparer cette prochaine saison :
(les inscriptions se prennent dès maintenant)

- Les enfants nés en 93, 94 et 95 entrent dans la catégorie "débutants",
- Les enfants nés en 91 et 92 seront "poussins",
- Les enfants nés en 89 et 90 seront "benjamins",
- Les enfants nés en 87 et 88 seront "dans la catégorie "13 ans",
- Les enfants nés en 85 et 86 seront dans la catégorie "15 ans",
- Les enfants nés en 83 et 84 seront dans la catégorie "17 ans",
- Et ceux nés entre 1966 et 1982 seront "séniors".

Il faut donc du monde pour encadrer tout ce monde-là. Pour vos enfants qui aiment le foot, soyez un peu généreux de votre temps. Plus tard, il sera trop tard!

Information de dernière minute : un futur petit footballeur (et peut-être un futur dirigeant) vient de naître : Maxime Beupellet (le 25 mai 2000), petit frère de Marie. Félicitations aux heureux parents : Xavier Beupellet et Anna Bliem.



LA VIE SPORTIVE

ÉCOLE DE PÊCHE

Depuis presque 2 ans, l'école de pêche progresse. Des enfants âgés de 11 à 15 ans s'en donnent à cœur joie pratiquement tous les samedi matin. De temps en temps, nous allons faire un concours pour évaluer notre niveau. Nous sommes allés à celui de Méssimy qui fût annulé pour cause de mauvais temps.

Mais le 27 mai dernier, nous avons participé au concours de Montrotier où notre apprentissage a porté ses fruits.

Concours enfants (moins de 16 ans) : Yoann Janin-Thivos fini second, remporte un beau trophée et un moulinet.

Jérôme Miagkoff fini en milieu de tableau et gagne une petite boîte de pêche.

Tandis que Gérald Miagkoff, leur professeur, pendant le concours adulte termine premier et ramène 3 trophées dont 1 pour le plus grand nombre de prises, 1 pour la plus grosse prise et un challenge à remettre en jeu l'année prochaine. Nous y serons tous avec vos encouragements.

Pour tous les enfants qui comme Yoann et Jérôme aiment la pêche, venez nous rejoindre et participer à quelques concours et surtout apprendre à pêcher et respecter la nature.

Gérald Miagkoff.

ÉCOLE DE BOULES DE L'OUEST LYONNAIS

Depuis de nombreuses années, nous avons dans l'Ouest Lyonnais une école initiant au jeu de Boules Lyonnaises sous le couvert de la F.F.S.B. (Fédération Française de Sport Boules).

Elle se compose de quatre sections :

- les poussins de 6 à 8 ans,
- les benjamins de 9 à 11 ans,
- les minimes de 12 à 14 ans,
- les cadets de 15 à 18 ans.

Les boules et l'équipement sont fournis par l'école.

Une participation de 100 F est demandée aux parents pour l'année.

Les entraînements ont lieu au boulodrome couvert de Vaugneray (à côté de la piscine) :

Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 pour les poussins, les benjamins, les minimes.

Le samedi de 9 h à 11 h pour les cadets.

Pour tous renseignements s'adresser à :

M. Badoil Patrick, tél : 04.78.48.18.32

Mme Colomb Nathalie, tél : 04.78.44.67.18

Le Bureau

HAUTE COIFFURE RENATO



Renato

STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

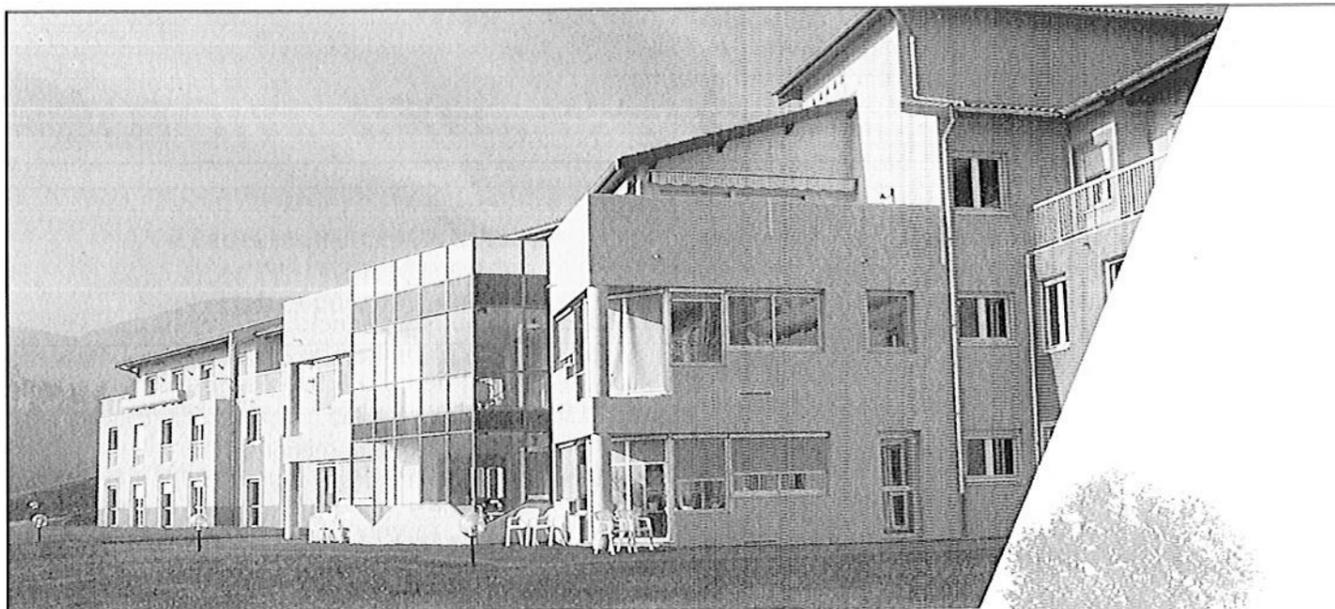
LA RAPAUDIÈRE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54



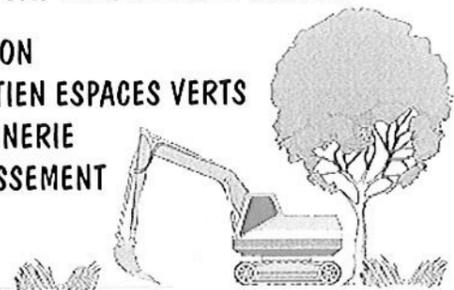
Les Aurélias

Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

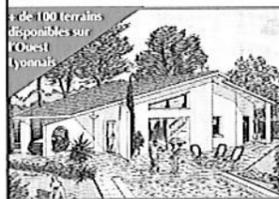
M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018
Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

L'OUEST Lyonnais, NOTRE SPECIALITÉ.



Maisons Résidentielles de l'Ouest : c'est la garantie de 20 années d'expérience, de réalisations personnalisées, de plus de 350 maisons sur mesure construites à ce jour dans l'Ouest Lyonnais.

73 bis, Av. Edouard Millaud - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 24 85



LA TRIBUNE DU CITOYEN

AVERTISSEMENT

La commission communication tient à informer le lecteur que la lettre publiée dans cette tribune déroge au code de déontologie paru dans le bulletin municipal n°60 de décembre 1997, où il est précisé notamment :

Article R4 : ... En aucun cas, un article ne pourra porter atteinte à la réputation de quelque personne que ce soit.

Article R5 : ... Le texte ne devra pas dépasser une fois saisi avec les caractères habituels du journal, la longueur d'une colonne.

POINT DE VUE QUANT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE POLLIONNAY

1. Concernant la parcelle de terrain, cadastrée 197,198 (bien Touchagues-Delguet), c'est d'un bon œil que peut-être considérée l'éventuelle construction d'un bâtiment collectif de bon standing, sur celle-ci, car ce bâtiment probablement basé au niveau de celui du chemin vicinal C5 offrirait, en son rez-de-chaussée, la possibilité pour le moins, d'un confortable local commercial.

2. Concernant le projet en son ensemble, 3 raisons importantes font qu'il ne se montre que sous un jour nettement insuffisant. Ces raisons sont d'ordre moral, prévisionnel, de réalisation.

Moral

Se temperait-on en estimant que, pour grande part, ce projet n'a pris consistance qu'en suite du désir de cession, par son propriétaire, d'une très intéressante parcelle de terrain, cadastrée en 156 pour une superficie de 22 a 58 ca ? (Nombre d'opérations de vente de terrain à la construction ayant, au demeurant, déjà été réalisées par le même propriétaire).

Certes, tout propriétaire peut bien envisager de se séparer de partie ou du tout de son bien et ce, dans les temps pouvant lui convenir.

Cependant, en l'occurrence, compte tenu d'un droit de préemption de la commune d'autant plus affirmé qu'intéressante se montrait cette parcelle 156, n'était-ce pas mettre les membres du Conseil municipal dans un embarras certain : nul ne pouvant être juge et partie.

Prévisionnel

Ce projet ne se montre en rien audacieux, eu égard principalement aux nombreuses années qu'on semble lui promettre pour sa réalisation.

Avant tout, il ne prévoit aucun contournement du centre bourg, que ce soit d'est ou d'ouest.

Davantage : ne retenant que partie de la très intéressante parcelle 156, il hypothèque gravement l'avenir quant à une possibilité de contournement en ouest.

Retenons que, de manière habituelle un contournement peut imposer un trajet constant à certains types de véhicules ou à certains moyens de déplacement.

Ce contournement se montre indispensable pour toutes circulations en certaines occasions pouvant rendre la traversée d'un centre irréalisable (foire, travaux, etc.).

Réalisation

Intervenant en fin de mandat, ce projet ne peut en rien se montrer efficient, efficace.

Aucune décision par vote n'est prévue quant à son adoption ou à son rejet.

Il n'entend nullement procéder à quelque modification de POS que ce soit.

Enfin, ce 29 mai 2000, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal de Pollionnay arrête le budget prévisionnel* de la commune pour les trois années à venir à la somme de 17 000 000 F, sans qu'aucune partie de cette somme ne soit inscrite au bénéfice de ce projet.

Conclusion

Si ce projet entend, pour grande part, donner réponse à la demande de cession de la parcelle 156 et qu'il ne retienne que partie de cette exceptionnelle, très intéressante parcelle, il ne ferait que se montrer néfaste aux réelles possibilités d'aménagement du centre bourg.

Fasse le proche avenir, que sans léser en rien les intérêts d'un propriétaire-vendeur, notre actuel conseil, son successeur s'il se trouve, ne manque pas d'intégrer au domaine communal l'entière superficie de cette parcelle 156.

Monsieur Touchagues.

* Exactement : le canevas du contrat triennal avec le Conseil Général du Rhône.

Ce 15 juin 2000, le compte rendu de la réunion du 29 mai 2000 n'a pas encore été affiché à la grille.

SALON INFINITIF
Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ

SANITAIRE

ZINGUERIE

DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN . PGP . QUALIBAT

☎ 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96